Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Carmausin Ségala

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléants avec voix	0
Titulaires présents	41	Voix délibératives	44
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	41

Titulaires présents : 38 (aux points 1.1 et 1.2), 39 (au point 2), 40 (du point 3.1 à 5.1), 41 (du point 5.2 à la fin)
ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile, **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 3.1), **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François (à partir du point 5.2), **CALMELS** Thierry, **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine (pouvoir de BOUYSSIE François jusqu'au point 5.1), **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc, **HAMON** Christian (à partir du point 2), **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir de BARILLIOT Christine), **PUECH** Christian (pouvoir de MAFFRE Alain), **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **SAN ANDRES** Thierry, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid.

Suppléants présents avec voix délibérative : 2 (du début au point 10), 1 (au point 11.1), 0 (du point 11.2 à la fin)
ALQUIER Philippe (représente VALIERE Jean-Paul – jusqu'au point 11.1), **AYMARD** Stéphane (représente MUNOZ Sonia – jusqu'au point 10).

Titulaires excusés : 17 (aux points 1.1 et 1.2), 16 (au point 2), 15 (du point 3.1 à 5.1), 14 (du point 5.2 à la fin)
BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 2), **BARBE** Christian, **BARILLIOT** Christine (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), **BEX** Fabienne, **BOUYSSIE** François (jusqu'au point 5.1 – pouvoir à COURVEILLE Martine), **HAMON** Christian (jusqu'au point 1.2), **MAFFRE** Alain (pouvoir à PUECH Christian), **MALATERRE** Guy, **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), **SOURDIN** Anne, **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :
BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 12/12/2024-12
ADOPTION DU PROJET DE TERRITOIRE 2024-2034

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui « aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre, en faisant référence au « projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » pour les communautés de communes (article L. 5214-1), et au « projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » pour les communautés urbaines (article L. 5215-1) et les communautés d'agglomération (article L. 5216-1). Les métropoles ont, elles, vocation à élaborer et conduire un « projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional » (article L. 5217-1) »,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Considérant qu'à la suite du renouvellement de ses instances, la Communauté de communes a engagé un processus de définition d'un projet de territoire,

Considérant que le projet de territoire est facultatif, libre de forme et de contenu et qu'il constitue un guide de l'action publique locale,

Considérant que le projet de territoire vise à fédérer autour d'un « projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » (article L. 5214-1 du CGCT) en prenant en compte les enjeux de long terme et la déclinaison des enjeux globaux à notre échelle locale,

Considérant que le projet de territoire a pour objectif de formaliser la façon dont les élus souhaitent que le territoire se développe, en fonction des défis à relever pour l'avenir, les élus ayant exprimé la nécessité de plus de lisibilité et de plus d'efficacité de l'action intercommunale et le besoin d'un cadre de référence et de cohérence pour toutes les actions à poursuivre ou à engager,

Considérant que le projet de territoire permet ainsi la construction d'une dynamique collective et fédérative pour donner un cadre et définir des ambitions, des stratégies et des priorités d'intervention pour la 3CS,

Considérant que le projet de territoire soumis à l'approbation du conseil présente les caractéristiques suivantes :

- **Un projet organisé en quatre piliers interdépendants nommées orientations stratégiques :**

1. Pilier spatial et territorial : Mettre en œuvre un développement équilibré et harmonieux du territoire.
UN TERRITOIRE ATTRACTIF : Planifier, Aménager, Accueillir

2. Pilier environnemental : Assurer les besoins essentiels de la population et répondre aux défis écologiques.
UN TERRITOIRE RÉSILIENT IMPLIQUÉ ENGAGÉ : Satisfaire les besoins essentiels en respectant les limites planétaires, les ressources naturelles et notre cadre de vie.

3. Pilier économique : Dynamiser l'économie locale.
UN TERRITOIRE DES POSSIBLES : Développer, accompagner l'économie et l'emploi

4. Pilier social : Garantir le bien-être, la santé et l'inclusion de tous, le cadre de vie des habitants, la mixité sociale et la mobilisation citoyenne
UN TERRITOIRE CATALYSEUR DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION : Vivre le Carmausin-Ségala au quotidien

- **Un projet** dont l'objectif est de guider l'intervention publique, organisé **en 21 axes** qui seront déclinés en actions dans les schémas et projets de services afin d'en approfondir les conséquences juridiques, techniques, financières et organisationnelles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOPTE le projet de territoire 2024-2034 tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Communauté de Communes Carmausin-Ségala
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Construire le Carmausin-Ségala de demain

PROJET DE TERRITOIRE

2024-2034

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Table des matières

PREAMBULE 4

UN TERRITOIRE ATTRACTIF : PLANIFIER, AMENAGER ET ACCUEILLIR 9

Organiser et équilibrer l'espace pour parvenir à un urbanisme favorable au territoire malgré les trajectoires de sobriété foncière imposées par la loi 12

Axe 1- 34 000 habitants en 2038 12

Accueillir grâce à une stratégie transversale de marketing territorial et de mobilisation du foncier 15

Axe 2 Un territoire, une promesse 15

Axe 3- le clef en main à travers un observatoire foncier et immobilier 16

UN TERRITOIRE RESILIENT, IMPLIQUE ET ENGAGE : SATISFAIRE LES BESOINS ESSENTIELS EN RESPECTANT LES LIMITES PLANETAIRES, LES RESSOURCES NATURELLES ET NOTRE CADRE DE VIE 17

Axe 4- Préserver la ressource en Eau, Atteindre le bon état écologique des cours d'eau 2027, Améliorer la prévention des inondations 18

Axe 5- Agir sur le citoyen et les professionnels pour réduire les déchets 20

Axe 6- Réaliser un schéma directeur de planification énergétique et encourager l'efficacité énergétique et la transition vers une mobilité durable 21

Axe 7- Développer les circuits courts de proximité et promouvoir l'alimentation locale 23

Axe 8- Séquestrer le carbone, protéger et restaurer des écosystèmes et la biodiversité 24

UN TERRITOIRE DES POSSIBLES : DEVELOPPER, ACCOMPAGNER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI 26

Axe 9- Renforcer le rôle de la 3CS comme premier interlocuteur du développement et de l'aménagement économique 27

Axe 10- Favoriser un cadre propice au développement des entreprises (S'installer en Carmausin-Ségala) 28

Axe 11- Revitaliser et développer le commerce de proximité 29

Axe 12- Renforcer l'attractivité touristique du territoire 29

Axe 13- Agir pour l'emploi 30

Axe 14- Accompagner l'agriculture à faire face aux défis de demain 31

UN TERRITOIRE CATALYSEUR DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION : VIVRE LE CARMAUSIN SEGALA AU QUOTIDIEN 33

Axe 15- Développer et soutenir le mode d'accueil individuel 37

Axe 16- Favoriser le lien social de tous et le maintien à domicile des seniors 37

Axe 17- Mettre en œuvre une politique de santé communautaire 38

Axe 18- Élaborer une politique de l'habitat inclusive 39

Axe 19- Investir dans des équipements structurants de proximité 39

Axe 20- Soutenir les associations culturelles du territoire 40

Axe 21- Valoriser la vie citoyenne et la vie associative 41

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

PREAMBULE

Un projet de territoire, c'est imaginer le futur et agir au présent

Changement de périmètre, changement de statuts, création d'un territoire mixte regroupant des communes urbaines et des communes rurales, influence des territoires voisins mais aussi politiques publiques liées aux nouvelles compétences qui impactent l'ensemble des communes… ont bouleversé le fonctionnement du territoire et ont créé le besoin de **se fédérer autour d'un projet de développement et d'aménagement commun.**

L'échelon intercommunal apparaît comme l'échelle optimale pour élaborer des stratégies adaptées au développement du territoire

La vie des habitants, des entreprises et des visiteurs s'affranchit bien souvent des limites communales : activités commerciales et récréatives, déplacements domicile travail, parcours résidentiels, emploi, éducation…
L'échelle intercommunale est celle de l'organisation des activités quotidiennes, elle apparaît comme la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant et renforçant la complémentarité des communes.

La solidarité comme premier principe, l'équité territoriale comme feuille de route

Le projet de territoire est un document stratégique d'aménagement qui nécessite d'avoir une vision globale et partagée du développement et de l'avenir de notre territoire pour les prochaines années. Il fixe un cap, traduit des ambitions et met en place une stratégie d'aménagement territorialisée prenant en compte les identités locales.

C'est un cadre de référence et de cohérence pour toutes les actions à poursuivre ou à engager.
Il a pour objectif de *donner ou redonner du sens*, pour permettre de :

- promouvoir le territoire et ses ambitions,
- créer une dynamique partagée,
- donner cohérence et lisibilité pour un développement partagé,
- permettre la coopération des acteurs et la mutualisation des moyens,
- organiser l'action publique entre l'intercommunalité et ses communes membres en dépassant la question des compétences transférées pour dessiner une stratégie transversale.

Le projet de territoire a pour objectif d'inciter les collectivités locales à s'engager dans des actions qui profitent à l'ensemble du territoire pour construire un avenir commun.

Les communes sont reconnues comme l'espace de proximité, un échelon local indispensable pour le citoyen.

L'équité territoriale sur laquelle repose la structuration et le développement du projet, suppose la **prise en compte des spécificités** et des **besoins particuliers de chaque composante territoriale**.

Elle reconnaît que les territoires peuvent avoir des caractéristiques, des contextes et des besoins différents, et que des mesures adaptées doivent être prises.

L'équité territoriale vise à promouvoir des opportunités en tenant compte des réalités et des disparités spécifiques à chaque composante territoriale. Cela peut impliquer des politiques de développement ciblées et des interventions spécifiques.

Le projet de territoire exige le respect des valeurs, forces et difficultés intrinsèques de chaque secteur au service de tout le territoire et dans un esprit de solidarité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Il apparaît nécessaire de structurer le territoire pour lui donner plus de force et pour valoriser son potentiel interne, mais aussi pour créer des synergies et avoir des stratégies d'avenir complémentaires et cohérentes les unes par rapport aux autres :

- Faire de ce territoire un lieu d'expérimentation de la ruralité de demain

Les frontières traditionnelles entre la ville et la campagne s'effacent peu à peu en raison de l'expansion urbaine vers les zones rurales et/ de l'intégration d'éléments de vie urbaine dans des régions traditionnellement agricoles ou rurales. En Carmausin-Ségala, cela se manifeste par la présence de zones résidentielles dans des espaces ruraux, où les habitants peuvent profiter à la fois des avantages de la vie en ville (accès aux services, aux emplois, à la culture, etc.) et des attraits de la vie à la campagne (espace, tranquillité, Nature, etc.).

Cette hybridation urbain/rural impacte significativement la manière dont les individus vivent et interagissent avec leur environnement.

- Faire de ce territoire un territoire durable, riche de ses ressources, qui les préserve, les développe et innove.

La rurbanité combine à la fois des aspects positifs comme la meilleure accessibilité aux services et aux emplois et la revitalisation économique, la richesse liée à la mixité des populations mais également des défis tels que la pression sur les ressources naturelles, les conflits d'usage des territoires et les changements dans le tissu social et culturel des communautés locales.

Une adaptation à la prise en compte d'enjeux de long terme

Les démarches prospectives territoriales s'appuient sur des réflexions transversales construites à partir d'une multiplicité d'expertises. Elles admettent ainsi la confrontation des analyses, la recherche des causes profondes et facteurs déterminants des trajectoires territoriales. Elles donnent des clés pour comprendre la complexité du monde et dépasser les logiques de silo encore trop présentes dans nos organisations.

Une meilleure prise en compte des enjeux globaux à notre échelle locale

Notre modèle de développement est fortement interpellé par la transition écologique. Pour être à la hauteur des enjeux, une ambitieuse remise à plat de nos outils territoriaux est nécessaire.
Les élus se saisissent des nouvelles problématiques liées au changement et à l'adaptation climatique, à la transition écologique, la préservation des ressources et de la biodiversité, l'adaptation de l'agriculture, la révolution numérique…

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Analyse des atouts et des défis du Carmausin-Ségala

	Forças	Feblesas	Oportunitats	Menaças
TERRITOIRE	Bassin de vie relativement cohérent Proximité de l'agglo albigeoise et ouverture sur l'Aveyron Voies de communications routières et ferroviaires. Mise en 2*2 voies de l'axe Rodez- Toulouse Facilités d'accès Une partie du territoire est relativement bien desservie par les liaisons ferroviaires et les transports en commun Disponibilités immobilières et foncières Complémentarité urbain rural Rôle de « ville centre » Carmaux et 7 pôles relais Niveau de services et d'équipements publics Identité forte Paysage rural préservé Patrimoine naturel de qualité Tranquillité	Pas de dynamique de planification de territoire Proximité de l'agglomération albigeoise : désavantages concurrentiels Territoire éloigné métropole régionale Territoire relativement enclavé (point d'engorgement Albi, 1h15 des aéroports) et des communes rurales mal desservies par les transports en commun Lisibilité et image des ZA Difficultés de l'activité agricole Mitage du territoire	Projet de territoire + PLUi Influence et desserrement de l'agglomération albigeoise Proximité des bassins d'emploi d'Albi et dans une moindre mesure de Rodez Lieu de passage Amélioration image du Carmausin Disponibilités immobilières et foncières attractives : offre concurrentielle abondante Cadre de vie qualitatif et préservé Développement du tourisme vert patrimonial et de loisirs Développement de la vente directe	Concurrence et évasion commerciale d'Albi Déficit d'image frein à l'installation Manque de lisibilité et d'accessibilité en venant de Toulouse et faible lisibilité vis-à-vis d'Albi Difficultés d'accessibilité depuis l'ensemble du territoire Pérennité de la filière Agricole Faible dynamique de territoire Déplacements importants pour les besoins de consommation Dépendance au pôle albigeois, Risque de devenir un territoire dortoir
POPULATION	Solde migratoire positif Fort indice conjoncturel de fécondité Amélioration de l'emploi féminin Présence de logements sociaux	Croissance démographique faible et fragile Croissance inégale de la population sur le territoire Indice de jeunesse faible Vieillissement de la population Part importante des retraités Taux de chômage supérieur à celui du département Forte dépendance au bassin d'emploi albigeois Inadaptation entre l'offre et les besoins (typologie du parc, âge de construction)	Territoire à nouveau attractif Mutation de l'image du Carmausin Besoins en logements spécifiques ? Centralité urbaine et 7 pôles relais	Abondance de main d'œuvre faiblement qualifiée et difficile à réorienter Territoire économique peu visible et en concurrence avec le pôle albigeois Dépendance des bassins d'emplois voisins Stagnation, voire récession de l'activité économique Image économique négative du Carmausin
ECONOMIE	Projet économique de territoire Croissance de l'emploi dans le tertiaire Zone d'influence d'Albi Foncier économique disponible Grand nombre de petites entreprises Secteur Commercial : Poids important du commerce, Carmaux pôle commercial et de services de bon niveau, Peu de développement commercial de périphérie, Politique locale du commerce Secteur des Services : Tertiarisation de l'économie carmausine, Présence d'une administration publique relativement importante Potentiel touristique : Cap' Découverte, Histoire territoriale, Tourisme vert, Tourisme industriel et de savoir-faire	Baisse de l'emploi industriel Baisse de l'emploi agriculture Attractivité et dynamique économique assez faible Déficit d'image économique Répartition inégale des commerces sur le territoire et perte régulière d'entreprises dans le secteur du commerce Faible capacité de consommation locale Image du Carmausin	Savoir-faire industriel Manque de foncier économique sur le secteur albigeois Déployer et animer le projet économique de territoire Réhabilitation de zones d'activités Quelques enseignes attractives Des locaux commerciaux disponibles Tendance générale à la tertiarisation des emplois (besoins de la population, proximité du pôle albigeois) Potentiel encore important (vieillissement de la population, dépendance...) Tourisme vert, patrimonial ou de loisirs : Au cœur de 4 grands sites Occitanie : Albi, Cordes, Rodez et Bastides et Georges de l'Aveyron et marge de développement sur les prestataires (restaurants, accueil, activités, …), UNESCO	Problématique liée à la transmission d'entreprises Offre commerciale insuffisante qui engendre une évasion commerciale forcée Risque lié au développement de la population et à sa capacité financière Concurrence commerciale albigeoise Secteur des services très dépendant de la santé économique Une partie du secteur soumis aux dispositions fiscales (services à la personne) Volume d'emploi très dépendant d'une seule entreprise Visibilité du potentiel touristique

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

LE PROJET DE TERRITOIRE
CONSTRUIRE LE CARMAUSIN-SEGALA DE DEMAIN

Pourquoi un projet de territoire ?

Au 1er janvier 2020, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre, en faisant référence *au « projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »* pour les communautés de communes (article L. 5214-1), et au *« projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire »* pour les communautés urbaines (article L. 5215-1) et les communautés d'agglomération (article L. 5216-1). Les métropoles ont, elles, vocation à élaborer et conduire un *« projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional »* (article L. 5217-1). (ADCF Ambition, méthodes et pratiques Décembre 2020)

Le projet de territoire a pour objectif de formaliser la façon dont on souhaite que le territoire se développe, en fonction des défis à relever pour l'avenir. Les élus ont exprimé la nécessité de plus de lisibilité et de plus d'efficacité de l'action intercommunale et le besoin d'un **cadre de référence et de cohérence** pour toutes les actions à poursuivre ou à engager.

Le projet de territoire permet ainsi la construction d'une dynamique collective et fédérative pour donner un cadre et définir des ambitions, des stratégies et des priorités d'intervention pour la 3CS.

CONSTRUIRE LE CARMAUSIN SEGALA DE DEMAIN

UN PROJET POLITIQUE avec un horizon de 10 ans
Un cap, des ambitions et une stratégie d'aménagement territorialisée prenant en compte les identités locales
Un cadre de référence et de cohérence pour toutes les actions à poursuivre ou à engager
Des contraintes intrinsèques à la 3CS qui doivent être perçues comme un cadre de développement (et non comme un cadre limitant)
Un besoin de plus de lisibilité et de plus d'efficacité
Un projet ouvert sur les autres

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

CONSTRUIRE LE CARMAUSIN-SEGALA DE DEMAIN

Construire le Carmausin-Ségala de demain
PROJET DE TERRITOIRE

« Une génération plante des arbres, la suivante profite de l'ombre »

UN TERRITOIRE ATTRACTIF
Planifier, aménager et accueillir
Volet spatial et territorial

UN TERRITOIRE RESILIENT, IMPLIQUÉ ET ENGAGÉ
Satisfaire les besoins essentiels en respectant les limites planétaires, les ressources naturelles, et les communs
Volet environnemental

UN TERRITOIRE DES POSSIBLES
Développer, accompagner l'économie et l'emploi
Volet économique

UN TERRITOIRE CATALYSEUR DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION
Vivre le Carmausin-Ségala au quotidien
Volet social

4 orientations stratégiques

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

UN TERRITOIRE ATTRACTIF : PLANIFIER, AMENAGER ET ACCUEILLIR

L'attractivité territoriale s'impose comme l'enjeu majeur et transversal du projet de territoire. Elle est perçue comme essentielle pour dynamiser la croissance démographique, favoriser un rééquilibrage générationnel indispensable face au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes ainsi que pour garantir le maintien et l'installation d'activités économiques pérennes. Ce processus doit s'opérer dans le respect de la préservation des ressources naturelles et du cadre de vie pour assurer ainsi un développement durable et harmonieux du territoire.

Les élus considèrent ainsi que la 3CS est le meilleur échelon en matière de planification des politiques publiques et de stratégie foncière pour :

- Affirmer et promouvoir une identité de territoire tout en préservant les particularités de chaque composante territoriale,
- Organiser et équilibrer l'espace pour parvenir à un urbanisme favorable,
- Accueillir malgré les trajectoires de sobriété foncière imposées par la loi,
- Mettre en œuvre des stratégies en termes de politiques publiques pour le développement économique et l'emploi, l'habitat, la mobilité, la santé, les services structurants…
- Relever les défis du changement climatique.

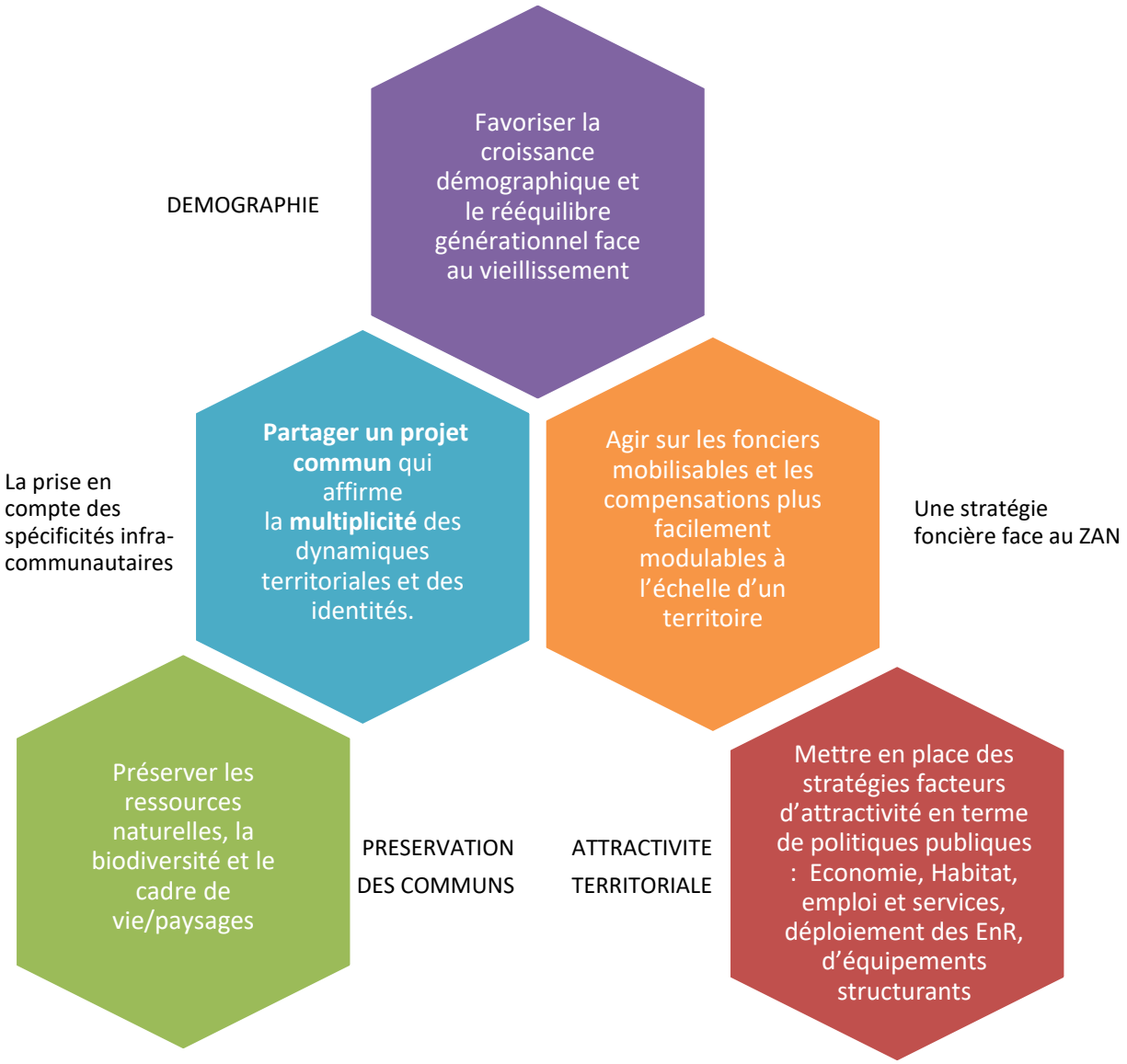

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Le SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, approuvé le 4 mars 2019 par le conseil du syndicat mixte et exécutoire depuis le 29 mai 2019 a retenu le scénario du renforcement des polarités et le territoire dans son ensemble avec un rééquilibrage et une croissance de la polarité Carmausine et une maîtrise du développement des communes périurbaines et rurales par la création de pôles relais. *(Voir annexe 1 Objectifs et orientations pour la démographie, le logement et la consommation foncière 2018-2038)*

Ce choix a été fait pour rompre avec le scénario « au fil de l'eau » qui amenait à une décroissance accélérée de Carmaux et à une forte périurbanisation et afin de :

- rompre avec les tendances négatives constatées dans le diagnostic : dispersion de la population, augmentation des déplacements, augmentation de la consommation foncière, fragilisation des polarités et du niveau de service offert à la population.
- fixer des objectifs ambitieux de réinvestissement du parc de logement existant

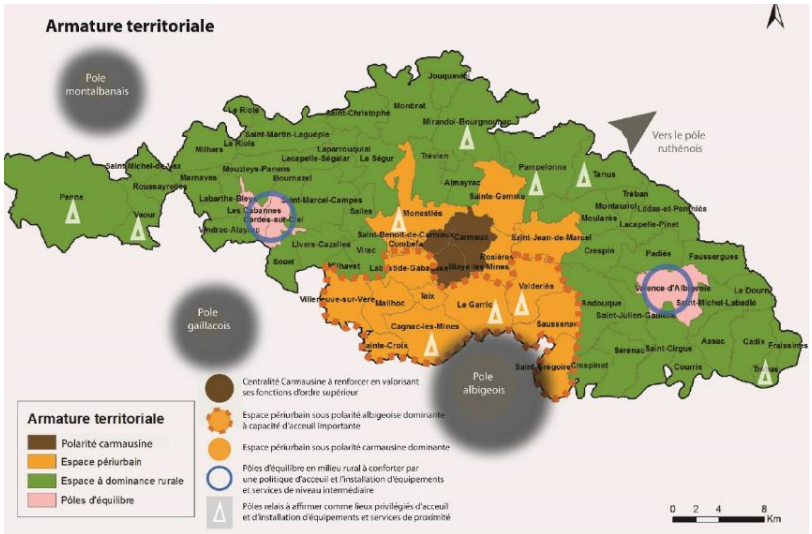

La consommation d'espaces entre 2011 et 2023 représente pour le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala une surface de 193.38 hectares. Cette consommation était, pour plus de 72 %, destinée à de l'habitat et à 17,5 % à de l'activité économique.

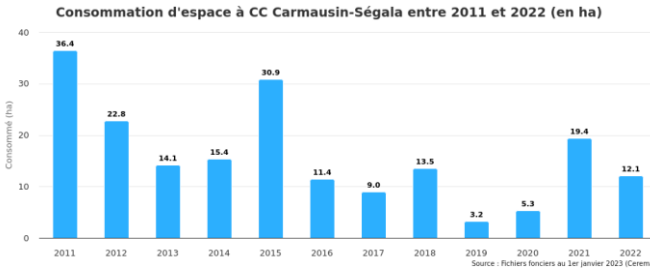

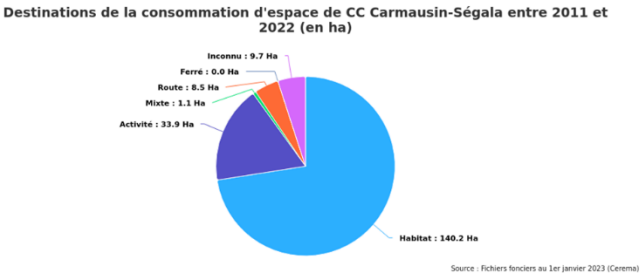

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Habitat	28.4	21.3	13.1	12.1	6.5	10.6	6.3	11.2	3.0	5.0	11.6	11.1	140.2
Activité	1.5	0.5	0.4	0.6	18.9	0.0	2.0	1.8	0.2	0.3	7.4	0.2	33.9
Mixte	0.5	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1
Route	3.6	0.8	0.6	1.4	0.4	0.2	0.2	0.3	0.0	0.0	0.2	0.8	8.5
Ferré	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Une trajectoire de sobriété foncière imposée par le ZAN et une déclinaison dans le SCOT avant le 22 février 2027[1]

La loi Climat & Résilience fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années 2021-2031 (en se basant sur les données allant du 01/01/2021 au 31/12/2030) par rapport à la décennie précédente 2011-2021 (en se basant sur les données allant du 01/01/2011 au 31/12/2020).

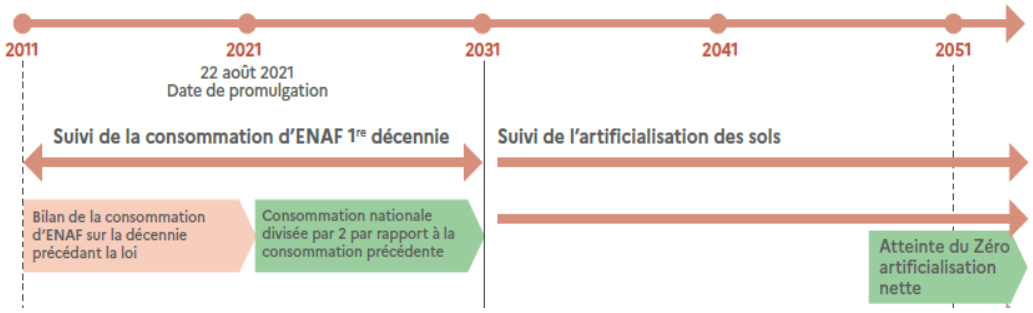

Cette trajectoire nationale progressive est à décliner dans les documents de planification et d'urbanisme (avant le 22 novembre 2024 pour les SRADDET, avant le 22 février 2027 pour les SCoT et avant le 22 février 2028 pour les PLU(i) et cartes communales).

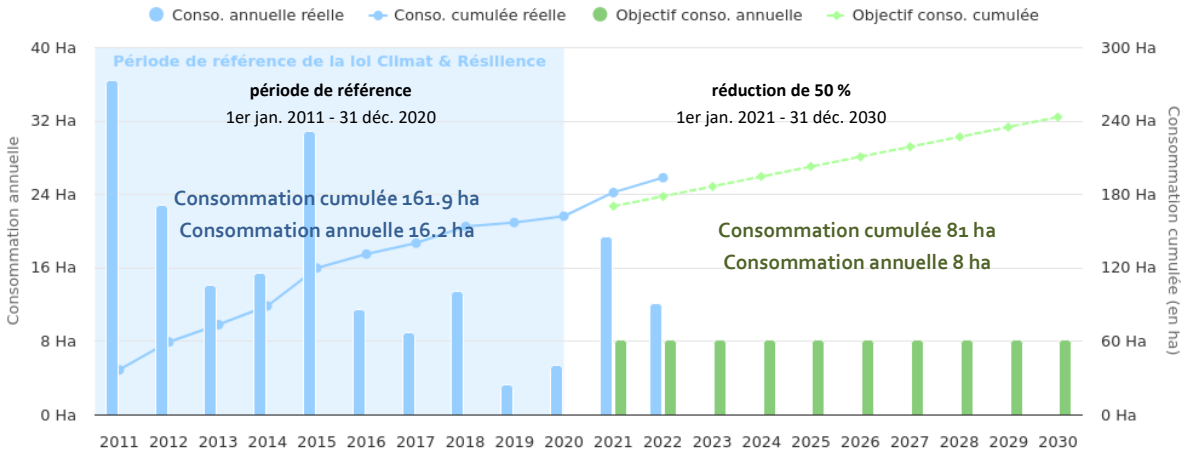

CC CARMAUSIN-SEGALA CONSOMMATION D'ESPACES NAF ENTRE LE 01/01/2011 ET LE 31/12/2022 ET OBJECTIFS FIXES PAR LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE

LES AMBITIONS

- **Organiser et équilibrer l'espace pour parvenir à un urbanisme favorable malgré les trajectoires de sobriété foncière imposées par la loi**
- **Accueillir grâce à une stratégie transversale de marketing territorial et de mobilisation du foncier**

[1] Diagnostic de CC Carmausin-Ségala Rapport de consommation d'espaces NAF Consommation d'espaces entre le 01/01/2011 et le 31/12/2022 selon les fichiers fonciers Créé le 30/07/2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Organiser et équilibrer l'espace pour parvenir à un urbanisme favorable au territoire malgré les trajectoires de sobriété foncière imposées par la loi

Axe 1- 34 000 habitants en 2038

L'attractivité des territoires se définit comme la capacité d'un territoire à capter des ressources extérieures mobiles qu'il s'agisse de ressources productives (entreprises, services et leurs emplois) ou de résidents de plus ou moins longue durée tels que touristes, salariés, retraités. Il peut également s'agir d'attirer des professionnels de santé.
Les collectivités locales, qui souhaitent accroître l'attractivité de leur territoire sur les entreprises et les ménages, entrent directement en concurrence avec les autres territoires qui cherchent à attirer les mêmes cibles.

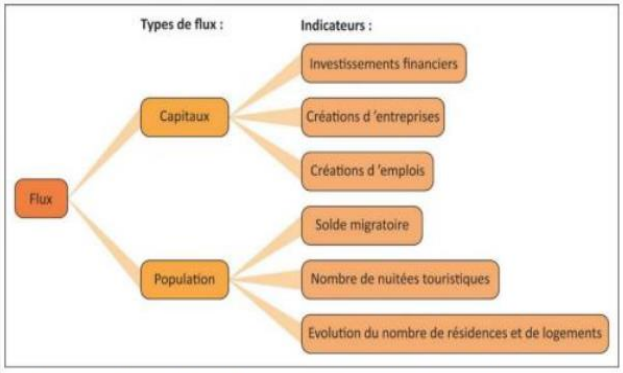

Figure n° 2. Les principaux indicateurs d'attraction de capitaux et de population

Le projet de territoire vise à définir une vision à long terme et à planifier le développement de manière cohérente et durable. La trajectoire de sobriété foncière imposée par le ZAN amènera le territoire à réfléchir son développement qu'il soit démographique ou économique avec un nouveau paradigme. Cette ambition, souvent compliquée à obtenir à l'échelle plus modeste d'une commune, se dessine à 10 ou 15 ans.

Le défi de concilier un urbanisme favorable au développement local avec les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) nous invite à repenser nos pratiques d'aménagement pour répondre aux besoins croissants de notre population et de notre économie. Cela implique une **vision stratégique à long terme**, ainsi que des politiques publiques ciblées dans les secteurs clés qui sont définies dans le projet de territoire. La planification est ainsi devenue cruciale pour assurer un développement cohérent et durable. Cette approche permettra au Carmausin-Ségala de se positionner comme un territoire attractif, capable d'attirer de nouveaux résidents et investisseurs, tout en assurant un développement harmonieux et durable notamment par l'articulation des politiques publiques sectorielles (économie, habitat, urbanisme, mobilité...) qui dépassent les frontières communales.

Accueillir 9 % d'habitants en plus pour 2038

Alors que le territoire comptait en 2018, 30 157 habitants, l'objectif démographique fixé par le SCOT (+ 2 699 habitants) amenait la population à atteindre 33 856 habitants en 2038. Le taux de croissance annuel espéré à l'échelle du territoire était de 0.43%. Ce taux ambitieux répondait à la volonté des élus de développer le territoire en renforçant la centralité et les pôles relais et de réinvestir le parc de logement existant.

Le taux de croissance annuel observé entre 2018 et 2024 est de 0.25 % en moyenne sur l'ensemble du territoire *(voir annexe 2 Evolution de la population et taux annuel de croissance entre 2018 et 2024 et consommation foncière 2018-2022).* Bien que positif, ce taux, est très inégalement distribué et très inférieur à l'objectif que s'étaient fixé les élus. Cette observation nécessite de mettre en place des **réponses stratégiques pour l'enjeu d'attractivité territoriale.**

Conduire une stratégie territoriale face au ZAN « zéro artificialisation nette » …

C'est à l'échelle d'un territoire plus vaste que la commune que pourra être mis en œuvre le nouveau paradigme foncier permettant d'« anticiper et définir une stratégie foncière » en agissant sur les fonciers mobilisables et les compensations (renaturations ou désartificialisations) plus facilement modulables à l'échelle d'un territoire qu'à l'échelle d'une commune. »[2]

[2] Réarmer l'intervention publique face au défi du Zéro Artificialisation Nette https://www.scet.fr/wp-content/uploads/2023/03/SCET-LB-ZAN.pdf

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

… mais déployer des stratégies de développement et d'aménagement différenciées pour mieux intégrer les spécificités territoriales et la multiplicité des dynamiques territoriales

Le territoire est composé d'une majorité de communes rurales maillées autour d'un pôle urbain. 52% de la population vit dans cet espace urbain centralisé. Lors des travaux préparatoires l**es élus ont identifié 4 zones en termes de stratégies de développement :**

- Le Bassin Carmausin fort de ses services et infrastructures structurants constitue la centralité urbaine, et abrite des activités génératrices d'emplois, dans les domaines des services, du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.
- Le Ségala Ouest et le Ségala Est constituent la ruralité du territoire et tirent leurs richesses de l'agriculture, du patrimoine naturel et du cadre de vie. Le potentiel économique du Ségala est lié à son attractivité touristique et aux activités associées à l'agriculture.
- La partie méridionale est sous forte polarité albigeoise et affiche une dynamique démographique marquée et une capacité d'accueil importante, tant sur le plan résidentiel que pour les activités économiques.

En termes d'aménagement et d'implantation d'équipements et de services du quotidien, le SCOT reconnait des familles de communes identifiées en strates dotées de fonctions spécifiques selon leurs capacités d'accueil. Il identifie également une centralité urbaine et des pôles relais à renforcer. Cette reconnaissance permet d'organiser le territoire, de le structurer et de le faire fonctionner de manière complémentaire. L'armature territoriale se compose ainsi de :

- La centralité urbaine avec les communes de Carmaux, Blaye-les-Mines et Saint-Benoît-de-Carmaux.
- Un espace périurbain composé de 13 communes,
  - Sous polarité dominante carmausine pour 5 communes (Combefa, Monestiés, Rosières, Saint-Jean-de-Marcel et Sainte-Gemme)
  - Sous polarité dominante albigeoise et sous pression foncière pour 8 communes (Cagnac-les-Mines, Le Garric, Labastide-Gabausse, Mailhoc, Sainte-Croix, Taïx, Valderiès et Villeneuve-sur-Vère)
- Un important espace rural composé de 15 communes (Almayrac, Crespin, Jouqueviel, Milhavet, Mirandol-Bourgnounac, Montauriol, Montirat, Moularès, Pampelonne, Saint-Christophe, Le Ségur, Tanus, Tréban, Trévien et Virac)

Les stratégies d'aménagement et de développement mises en place doivent s'ajuster pour mieux intégrer ces spécificités territoriales et les politiques publiques doivent s'adapter à la diversité des enjeux des communes membres.

Déployer des politiques publiques territoriales

L'attractivité d'un territoire nécessite le déploiement d'une série de politiques publiques cohérentes et ambitieuses. Elles sont développées dans les 3 orientations stratégiques suivantes pour le développement économique et l'emploi, la préservation de l'agriculture et du foncier agricole, l'adaptation au changement climatique, l'accès aux ressources, à la santé et aux services structurants, le cadre de vie, la vie citoyenne…

Mettre en œuvre une politique de l'habitat avec un PLH articulé au PCAET

La réalisation d'un PLH est une obligation pour notre collectivité. C'est un outil prospectif et opérationnel qui doit permettre de redynamiser le territoire et de sauvegarder et de développer un habitat attractif. Le PLH est un document ensemblier, intercommunautaire qui comprend un programme d'actions détaillé **par commune** et, le cas échéant, par secteur géographique avec des objectifs à atteindre en termes d'**offre nouvelle de logements** et **d'actions d'amélioration et de réhabilitation du parc existant et de diminution de la vacance,** des moyens fonciers à mettre en œuvre, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire.

Il fait le lien avec les procédures territoriales non liées directement à la politique de l'habitat mais dont les enjeux sont interdépendants (PCAET notamment). Il s'inscrit dans une politique de Développement Durable : développement résidentiel sur le territoire, maîtrise de l'énergie, diversification de l'offre de logements locatifs, maintien à domicile des personnes âgées, résorption de l'habitat indigne et insalubre, résolutions des situations de précarité énergétique, alternatives à la voiture individuelle (en complément de l'offre de transport actuelle)…

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Maitriser l'aménagement du territoire

Les plans locaux d'urbanisme communaux PLU ou intercommunal PLUi permettent aux communes qui y participent d'avoir entre les mains un document qui leur permet de maîtriser l'aménagement du territoire (habitat, développement économique, gestion de l'énergie, préservation des ressources, qualité paysagère...).

68 % des communes (26,2 % de la population) sont en RNU ou en carte communale.

Pour mettre fin à la constructibilité limitée des communes en RNU et pour permettre la maîtrise par les élus, des projets d'implantation sur les communes en carte communale, la mise en œuvre de PLU communaux ou d'un PLU intercommunal est préconisée.

NB : La règle de la constructibilité limitée est une contrainte imposée aux communes non dotées d'un document d'urbanisme qui les oblige, d'une part, à limiter les constructions dans les parties urbanisées de la commune et, d'autre part, à ne pas admettre les constructions susceptibles d'étendre le périmètre de la partie urbanisée de la commune. Toutefois, la loi prévoit certaines exceptions limitativement énumérées article L111-4 du Code de l'urbanisme pouvant justifier l'admission d'une construction en dehors des parties urbanisées de la commune. (https://www.village-justice.com/articles/regle-constructibilite-limitee-appliquee-aux-communes-non-couvertes-par,51425.html)

Communes	Populations légales en vigueur au 1er janvier 2024 Insee, RP2021			Documents d'urbanisme situation au 1er juillet 2024		
	municipale	comptée à part	totale	PLAN LOCAL D'URBANISME	CARTE COMMUNALE	REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME (RNU)
Almayrac	295	8	303		303	
Blaye-les-Mines	2 914	187	3 101	3 101		
Cagnac-les-Mines	2 594	38	2 632	2 632		
Carmaux	9 898	162	10 060	10 060		
Combefa	182	4	186		186	
Crespin	112	2	114			114
Le Garric	1 282	17	1 299	1 299		
Jouqueviel	99	4	103			103
Labastide-Gabausse	529	7	536		536	
Mailhoc	315	5	320		320	
Milhavet	97	3	100		100	
Mirandol-Bourgnounac	1 038	15	1 053		1 053	
Monestiés	1 376	17	1 393		1 393	
Montauriol	62	0	62			62
Montirat	260	3	263			263
Moularès	254	3	257		257	
Pampelonne	919	19	938		938	
Rosières	723	11	734	734		
Saint-Benoît-de-Carmaux	2 059	28	2 087	2 087		
Saint-Christophe	125	1	126			126
Saint-Jean-de-Marcel	382	4	386			386
Sainte-Croix	411	10	421	421		
Sainte-Gemme	872	18	890	890		
Le Ségur	261	6	267		267	
Taïx	522	8	530	530		
Tanus	535	20	555	PLU en cours	555	
Tréban	57	1	58			58
Trévien	195	3	198		198	
Valderiès	827	22	849	849		
Villeneuve-sur-Vère	529	14	543		543	
Virac	251	4	255		255	
TOTAL	**29 975**	**644**	**30 619**	**22 603**	**6 904**	**1 112**
				73,8%	**22,5%**	**3,6%**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Un PLUi sectorisé, intégrateur et articulé au PCAET, outil support aux stratégies d'attractivité ?

La compétence PLUi est transférée automatiquement aux intercommunalités après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaire, sauf en cas de minorité de blocage. Cette règle, instaurée par la loi ALUR, implique que les communes opposées au transfert doivent s'exprimer dans les délais durant laquelle un droit d'opposition au transfert du PLUi pourra être exercé par les communes membres.

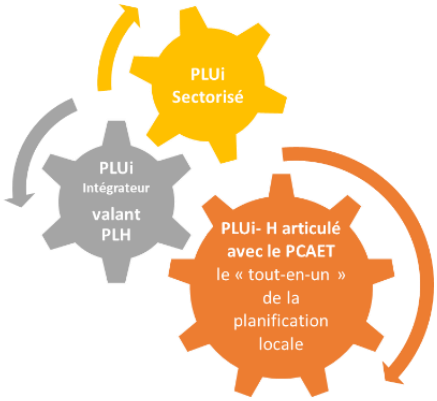

Comme autorisé par la loi, il est proposé de ne pas attendre la prochaine échéance pour débattre de l'intérêt d'un PLUi :

- **Sectorisé** pour répondre aux spécificités communales ou territoriales
- **Intégrateur** PLUi-H afin de répondre à l'obligation de mettre en place un PLH,
- **Articulé au PCAET** qui doit être pris en compte dans les documents de planification

Accueillir grâce à une stratégie transversale de marketing territorial et de mobilisation du foncier

Axe 2 Un territoire, une promesse

Le marketing territorial désigne l'ensemble des actions stratégiques menées dans le but de promouvoir l'image d'un territoire et d'en renforcer l'attractivité auprès des différentes cibles (entreprises, investisseurs, touristes, futurs habitants…). Il permet également de fédérer les habitants et les acteurs locaux autour d'un sentiment d'appartenance et de se démarquer en mettant en avant un positionnement unique en valorisant nos atouts pour attirer les cibles recherchées.

L'objectif est d'améliorer l'image et la notoriété et de contrer le manque de visibilité mais aussi de lisibilité du territoire.

Il est essentiel de définir une promesse et un positionnement distincts pour chaque groupe cible, qu'il s'agisse d'investisseurs, d'entreprises, de touristes, d'habitants ou de médecins. Les avantages compétitifs (cadre de vie, fiscalité, soutien offert aux entreprises, services aux habitants…) doivent être formulés et valorisés.

Les élus ont également identifié un certain nombre de marqueurs identitaires forts. Ce sont :

- **L'histoire, la mémoire et les paysages, des éléments fondamentaux de l'identité de territoire**

Le Carmausin-Ségala est fort de son histoire. Son identité forgée par une tradition à la fois agricole et industrielle transparaît au travers des paysages comme autant de témoins des activités humaines, une campagne où l'on distingue des cultures variées, céréales, vigne, élevage… côtoie les vestiges de l'activité verrière et minière qui a également transformé le relief du bassin carmausin.
La longue histoire de l'extraction du charbon et la production verrière culmine aux XIXe et XXe siècles. La période est marquée notamment par le mouvement ouvrier et les luttes sociales, l'influence d'illustres personnages tels que Jean Jaurès qui fut député du Tarn.
Aujourd'hui, le Carmausin-Ségala bénéficie d'un riche patrimoine naturel, historique et industriel, entre bastides médiévales, le Viaduc et la sauvage vallée du Viaur ou encore l'éclat du verre.

- **Les valeurs de solidarité et de diversité**

La diversité fait la force de ce territoire. Les valeurs de solidarité y sont profondément ancrées, tissant des liens humains inestimables. C'est surtout au travers des hommes et des femmes du Carmausin-Ségala que sa véritable richesse se révèle. Véritable composante du territoire, une profusion d'associations anime la vie locale s'appuyant sur des infrastructures nombreuses et des services de qualité. Un cadre de vie exceptionnel et le climat du Sud-Ouest complètent le tableau d'un territoire où il fait bon vivre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

- **Les loisirs et le sport, facteur commun de cohésion sociale et d'attractivité territoriale**

Au sein de notre territoire, une multitude d'infrastructures sportives est à disposition des habitants et visiteurs, qu'il s'agisse des équipements communaux, du complexe Cap Découverte, de l'espace naturel de la Roucarié, du Centre aquatique l'Odyssée, des sentiers de randonnée en pleine nature, des pistes VTT, des activités équestres ou des activités aquatiques telles que la voile, le canoë-kayak et l'aviron. La variété des sports praticables, qu'ils soient pratiqués en solo, en famille ou en groupe enrichit l'offre territoriale.
Nombre d'élus considèrent que ces infrastructures et ces associations constituent une **véritable marque de notre territoire, positive et dynamique** et revêtent une importance cruciale en termes d'attractivité territoriale, de renforcement de la solidarité et de tissage de liens sociaux.

Axe 3- le clef en main à travers un observatoire foncier et immobilier

La création d'un observatoire foncier **pour les entreprises, les commerces, les terres adaptées au maraîchage, l'habitat, le développement des énergies renouvelables…** permettra d'effectuer un diagnostic exhaustif et d'analyser l'offre foncière et immobilière disponible ainsi que les possibilités de transformation.

Après avoir identifié **les lignes directrices qui faciliteront d'éventuels futurs arbitrages entre usages des sols**, cet outil permettra aux services et élus **d'être réactif à tout souhait d'installation** en anticipant les besoins et en proposant une offre foncière adaptée en termes de disponibilité, de localisation, de caractéristiques et d'équipement du terrain, de prix et de modalités juridiques d'occupation.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

UN TERRITOIRE RESILIENT, IMPLIQUE ET ENGAGE : SATISFAIRE LES BESOINS ESSENTIELS EN RESPECTANT LES LIMITES PLANETAIRES, LES RESSOURCES NATURELLES ET NOTRE CADRE DE VIE

La promotion des énergies renouvelables, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, les mesures de l'efficacité énergétique, la promotion des transports durables, la réduction des déchets, la consommation locale… sont des ambitions qui font consensus à la fois chez les élus et chez les citoyens.

La participation citoyenne active, l'exemplarité des collectivités territoriales, la promotion des énergies renouvelables, de la SCIC Rehab, de l'autoconsommation et des projets citoyens, le renouvellement de l'OPAH rénovation énergétique (mais qui puisse toucher plus de foyers), la promotion du compostage ou de la récupération des eaux de pluies, la désimperméabilisaton des sols, la promotion des déplacements doux, la consommation locale ou encore la lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles sont autant d'aspects retenus par les élus.

En matière de lutte contre le changement climatique, une majorité d'élus plaident en faveur **d'objectifs ambitieux et de mesures drastiques** tandis que d'autres peuvent être **plus prudents**, mettant en avant des préoccupations économiques ou des défis de mise en œuvre.

Ces débats reflètent la complexité de cet engagement. Il est important de promouvoir un dialogue ouvert, inclusif et basé sur des données scientifiques pour prendre des décisions éclairées et efficaces. Il est primordial que la 3CS mobilise l'ensemble des acteurs et adopte une **approche intégrée** pour maximiser son impact. Deux volets sont complémentaires la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

La lutte contre le changement climatique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique. Quant à l'adaptation climatique, elle fait référence aux mesures prises pour s'ajuster et faire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique. Ces impacts peuvent inclure des phénomènes tels que l'augmentation des températures, les variations des précipitations, les événements météorologiques extrêmes, les changements dans les écosystèmes, etc. Ainsi se posent également les questions de gestion des risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes, la préservation et le partage de la ressource en eau, l'aménagement d'un territoire résilient, etc.

LES AMBITIONS

- **Satisfaire les besoins essentiels**
- **Lutter contre et s'adapter au changement climatique**
- **Préserver le cadre de vie**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 4- Préserver la ressource en Eau, Atteindre le bon état écologique des cours d'eau 2027, Améliorer la prévention des inondations

Mettre en place une réflexion multi partenariale couvrant les compétences eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales et GEMAPI, afin d'élaborer et mettre en œuvre une politique globale de l'eau permettant de répondre aux enjeux quantitatifs et qualitatifs sur la ressource.

Les compétences Gestion des milieux aquatiques (GEMA) et prévention des inondations (PI) ont été confiées aux 3 syndicats de rivière auxquels adhère la 3CS afin d'adapter localement l'organisation à l'échelle des bassins versants. Leurs missions sont notamment de répondre à la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) qui demande « l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2021 ou 2027.

Les missions de production et distribution en eau potable et celle de l'assainissement collectif et non collectif sont gérés essentiellement par le Pôle des eaux et par représentation substitution par 3 autres syndicats.

Services gestionnaires de l'alimentation en eau potable	Service d'assainissement collectif	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence GEMAPI)

Les communautés d'agglomération exercent à titre obligatoire la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020. Cette compétence est donc communale dans notre EPCI.

La ressource en eau, un enjeu de territoire

Dans les années à venir, le bassin Adour-Garonne sera le territoire de l'Hexagone le plus exposé au changement climatique, avec notamment une diminution attendue du débit dans les rivières de -20 à -40%. Les prévisions de déficit entre besoins et ressources en eau de surface en 2050 sont estimées à 1,2 milliard de m^3.

CHANGEMENT CLIMATIQUE LE TARN-AVEYRON EN 2050
Le bassin le plus fortement impacté en hydrologie

- 30 % à - 40 %
du débit des rivières

- une baisse des débits d'environ 7 % par décennie observée depuis 40 ans y compris sur les têtes de bassin versant ;
- température en hausse en été et en automne ;
- baisse des précipitations au printemps et intensification des épisodes de sécheresse ;
- risque d'eutrophisation des eaux en particulier sur les bassins de l'Aveyron et de l'Agout ;
- diminution de la surface irrigable possible.

Le **plan d'adaptation au changement climatique (PACC) de l'Agence de l'eau Adour Garonne** préconise trois grandes catégories de mesures, complémentaires entre elles :

- des actions de gestion et d'organisation : favoriser la gouvernance locale, insister pour que la planification urbaine intègre mieux l'eau, soutenir la recherche et l'innovation ;
- des mesures qui font appel à la nature : verdir les villes, conserver les zones humides, restaurer les berges des cours d'eau, instaurer des zones naturelles d'expansion de crues ;
- des mesures nécessitant des infrastructures et la technologie : créer des réserves en eau, installer des stations d'épuration plus performantes, recycler les eaux usées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Dans le cadre de la planification écologique nationale, le **Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau** vise à répondre à trois enjeux majeurs :

- **Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs**

Économiser l'eau pour tous les acteurs, avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ;
Mieux planifier, en déclinant l'objectif territoire par territoire ;
Mieux mesurer les volumes prélevés.

- **Optimiser la disponibilité de la ressource**

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant les fuites ;
Valoriser les eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises…), en développant 1 000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027 ;
Améliorer le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages en remobilisant les ressources existantes, et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation.

- **Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels**

Prévenir les pollutions des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage ;
Restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature, avec l'objectif de développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

Mettre en œuvre une politique globale de l'eau

L'ensemble de ces transitions requièrent une coordination pour permettre une réflexion multi partenariale couvrant les domaines de la production et de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, et, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), mais aussi l'ensemble des compétences de planification. Cette démarche vise à élaborer et mettre en œuvre une **politique globale de l'eau** permettant de répondre aux enjeux quantitatifs et qualitatifs sur la ressource sur notre territoire.

Lutter contre les inondations, préserver la ressource et les lieux de captage et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

La préservation de la ressource et des zones de captage doit être une priorité. Simultanément, la lutte contre les inondations et la réduction des risques naturels, tels que l'érosion et le ruissellement, doivent s'accompagner de la préservation des zones humides, des haies, des alignements d'arbres, et des ripisylves, qui jouent un rôle crucial en tant qu'éléments filtrants et comme composants de nos paysages.

Diagnostiquer la gestion des eaux pluviales sur le territoire et les problématiques liées au ruissellement

Par ailleurs, il est important d'étudier la compétence liée aux eaux pluviales, surtout si un transfert obligatoire de cette responsabilité aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) est imposé par la loi.
Par ailleurs, des enjeux d'adaptation au changement climatique mais également d'aménagement territorial requièrent une réflexion autour des eaux pluviales. En effet, pendant de nombreuses années, la gestion des eaux pluviales était principalement axée sur un système de « tout tuyau ». Toutefois, cette approche évolue progressivement les objectifs visent désormais à augmenter l'infiltration au niveau de chaque parcelle, à atteindre le zéro rejet dans le réseau, à la récupération des eaux de pluies.

Intégrer les enjeux des eaux dans les projets d'aménagement

Enfin, l'intégration de critères environnementaux, tels que la désimperméabilisation des sols, la végétalisation, la création d'îlots de fraîcheur, l'infiltration ou la récupération des eaux pluviales, doit être systématiquement envisagée dans tous les projets d'aménagement ou de construction de la communauté de communes pour garantir un développement durable et résilient.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 5- Agir sur le citoyen et les professionnels pour réduire les déchets

Un changement de perspective majeur s'opère actuellement dans la manière dont nous abordons la question des déchets passant de la gestion des déchets « produire, consommer, jeter et collecter » à une approche axée sur une gestion raisonnée des matières et une économie circulaire « réduire, réutiliser, recycler ». Cette transition vise non seulement à économiser des ressources non renouvelables, mais aussi à limiter les impacts liés à leur production et à leur gestion en réduisant nos consommations.

Les évolutions réglementaires et légales soutiennent ce nouveau paradigme, il s'agit notamment :

- la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) et notamment les objectifs de réduction des déchets,
- le décret d'application de la loi Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire (AGEC) et notamment les objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi, et de recyclage,
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) coordonnant les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets.

La réduction des déchets permet d'économiser des matières premières épuisables et précieuses, de limiter les impacts sur l'environnement et sur le climat et, au niveau local, d'avoir moins recours au stockage de déchets et de maîtriser les coûts liés à la gestion de ces déchets (collecte, traitement et valorisation, élimination).

Réaliser une étude approfondie du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) pour en maitriser le coût

Suite à la forte augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et aux nouvelles règlementations nécessitant des investissements importants pour le traitement des déchets, le coût du service a fortement augmenté, malgré une forte baisse de la quantité de déchets produite et collectée depuis 2016. Parallèlement, les nouvelles modalités de collecte des déchets (notamment extension des consignes de tri et tri à la source des biodéchets) nécessitent une réflexion approfondie sur notre propre organisation. Il est devenu nécessaire d'optimiser le Service Public de Prévention et Gestion des Déchets (SPPGD) en développant et en mettant en œuvre une feuille de route stratégique et prospective. Cette approche globale vise à améliorer l'efficience du service, à maîtriser les coûts, et à répondre aux exigences réglementaires tout en s'adaptant aux nouvelles technologies et aux attentes des citoyens.

Augmenter la valorisation des déchets en amplifiant notamment les moyens de collecte séparative

Cette démarche doit être accompagnée d'un effort accru pour augmenter la valorisation des déchets, c'est-à-dire de maximiser leur recyclage et leur réutilisation, afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Pour y parvenir, il est nécessaire de multiplier et renforcer les dispositifs de collecte séparative (colonne à verre, colonne à textile, composteurs individuels et partagés…). Une collecte séparative plus efficace permet non seulement de baisser les couts de traitement, d'améliorer les taux de recyclage, mais aussi de valoriser les déchets sous forme de nouvelles ressources.

S'engager dans des actions de sensibilisation et de prévention auprès des citoyens et accompagner les changements de comportements

A l'échelle de l'intercommunalité, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) doit permettre la réalisation de mesures de prévention du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (intégré au SRADDET volet déchets Occitanie). La 3CS est ainsi responsable de la définition du PLPDMA à l'échelle de son territoire, celui-ci devant mentionner des objectifs locaux de prévention cohérents avec les objectifs nationaux et régionaux. Le PLPDMA vise à sensibiliser la population et à promouvoir des pratiques durables, notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire et en incitant les citoyens à adopter des comportements responsables. Par ailleurs, l'animation du PLPDMA encourage l'économie circulaire qui privilégie la réutilisation, la réparation, et le recyclage des produits, réduisant ainsi la pression sur les ressources naturelles et limitant la production de déchets.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Soutenir les projets d'économie circulaire

Enfin, le soutien aux projets d'économie circulaire constitue un pilier essentiel pour une gestion durable des ressources et des déchets. Ces projets, qui incluent des initiatives telles que la création de plateformes de partage, la promotion de l'éco-conception, ou le développement de filières de recyclage, contribuent à une utilisation plus rationnelle et durable des ressources. En favorisant ces initiatives, les collectivités locales peuvent stimuler l'innovation, créer des emplois locaux, et réduire l'empreinte écologique de leur territoire. Soutenir l'économie circulaire, c'est aussi renforcer la résilience des communautés face aux défis environnementaux en valorisant les ressources existantes plutôt qu'en en exploitant de nouvelles.

Axe 6- Réaliser un schéma directeur de planification énergétique et encourager l'efficacité énergétique et la transition vers une mobilité durable

Les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Les stratégies pour atteindre les objectifs définis par la Loi doivent être déclinés au niveau des territoires. Ainsi, les élus recommandent un engagement fort et clair de la part de la 3CS pour la production locale d'énergies renouvelables afin de se rapprocher de l'objectif Territoires à énergie positive TEPOS. La 3CS s'est engagée dans la réalisation d'un plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La loi Climat et Résilience d'août 2021 et la loi d'accélération pour le développement des EnR de mars 2023 se déclinent en objectifs au niveau régional puis au niveau départemental.

La Trajectoire régionale déclinée par département et par filières

Le Schéma Directeur des Energies (SDE) est un outil d'aide à la décision, de planification et de programmation, un cadre de référence pour la conduite des projets d'énergie renouvelable à l'échelle d'un notre EPCI. Il permet notamment :

- De repérer les zones favorables au développement des énergies renouvelables pour les intégrer dans les documents d'urbanisme, en prenant en compte les enjeux locaux, notamment le PCAET,
- D'encadrer les nombreuses demandes des développeurs de projets.

Le schéma directeur du développement des énergies sur le territoire est ainsi un outil de planification, visant à construire une stratégie de transition énergétique transversale et partenariale. Il s'appuie sur un état des lieux énergétique actuel, ainsi que la prospective énergétique du territoire. Le schéma directeur, élément central de planification énergétique est réalisé en cohérence et compatibilité avec les documents de planification du territoire (partie énergie des PCAET, PLU ou PLU(i), SCoT, PLH…). Contrairement au PLU ou au PLU(i) ou au PCAET, le SDE n'est pas opposable juridiquement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Enfin, il permet un travail spécifique sur la question du financement qui permette de se projeter sur le long terme, de mobiliser les subventions, de favoriser des partenariats public-privé, de répartir équitablement les coûts et les bénéfices entre les différents acteurs.

Favoriser le déploiement des Energies renouvelables et mobiliser les acteurs-citoyens : entreprises, associations, usagers… (issu de l'Axe 2 du PCAET 2020-2026 : Un territoire à Energie Positive)

- **Confirmer le rôle facilitateur de la collectivité** dans l'accélération des déploiements des énergies renouvelables avec l'appui de 4 vecteurs :
- Les énergéticiens sur la partie production – distributiond'EnR
- La SAEML Compagnie d'Aménagement du Ségala Carmausin comme outil complémentaire à activer et à moduler si nécessaire comme « véhicule » de gouvernance et d'investissement pouvant être ouvert et au service des communes
- Les syndicats d'énergies
- Les coopératives citoyennes
- Avec l'appui de la loi d'accélération EnR de mars 2023 incluant l'identification des sources de productions potentielles avec :
- Une cartographie de zonages de terrains susceptibles d'accueillir ou de développer des EnR
- Une liste d'identification des toitures et parkings intercommunaux ou communaux (pour les communes volontaires) pouvant accueillir de la production photovoltaïque
- Une liste des communes intéressées par les alternatives bois énergie, géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur ou de froid, éolien, photovoltaïque

Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments et des logements (issu de l'Axe 2 du PCAET 2020-2026 : Un territoire à Energie Positive)

- Poursuivre et renforcer les actions en faveur de la sobriété et de la rénovation dans les logements et dans les bâtiments d'activités :
- Simplifier l'accès à l'information conseil (dont audits, usages, rénovation, performance)
- Aider les citoyens dans les dépôts de dossiers d'aides suivant leur cas (Ma Prim Rénov, CEE, adaptation vieillesse…)
- Promouvoir et démocratiser l'usage de l'AMO (assistance à maitrise d'ouvrage)
- Outils et moyens :

  Techniques : Promouvoir la porte d'entrée centrale du Guichet Unique de la Rénovation (conseils) et s'appuyer sur des structures ou dispositifs annexes (médiation…), OPAH (indigne/précarité / bailleurs), tiers de confiance (expertise, audits, sensibilisation…)

  Incitatifs : mise en place du permis de louer, préparation au futur PLH ou PLUi-H

  Facilitateurs : soutenir la diffusion d'un annuaire territorial des artisans RGE et du 2nd œuvre, former les agents d'accueil de service public et des centres sociaux pour réorienter vers les bons interlocuteurs
- Lutter contre la précarité énergétique :
- Créer une cellule de veille précarité / habitat indigne alimentée par les outils tels que le permis de louer et le pacte territorial (anciennement OPAH)
- Trouver une solution d'accompagnement spécifique
- Faciliter la mise en lien dans la médiation avec les bailleurs
- S'engager dans une optimisation des usages et une planification de rénovation des bâtiments publics intercommunaux et des communes volontaires :
- Engager un audit sur les usages comprenant des propositions d'optimisation répondant aux justes besoins
- Développer une stratégie visant à planifier des actions budgétisées de rénovation des bâtiments publics intercommunaux pour tendre vers des bâtiments énergétiquement conformes ou exemplaires
- Mettre en place des stratégies de résilience : suivant opportunités, raccordement à des réseaux chaleur / froid (bois, géothermie) ou alimentation par autoconsommation photovoltaïque des bâtiments intercommunaux ou communaux de plus de 1 000 m²

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Favoriser les mobilités durables et solidaires (Issu de l'Axe 2 du PCAET 2020-2026 : Un territoire à Energie Positive)

- Covoiturage : Améliorer la visibilité des aires existantes et les développer
- Transport à la demande : Etudier des ajustements et développements éventuels en fonction des besoins
- Tiers lieux : Améliorer la visibilité du maillage et de la complémentarité entre tiers lieux économiques, sociaux ou culturels existants
- Mobilités douces : Infrastructures à développer en parallèle des constructions ou de réhabilitations foncières menées par l'intercommunalité en concertation avec le projet global communal et les schémas directeurs
- Mobilités (flotte interne)
- Verdissement progressif de la flotte intercommunale de véhicules
- Poursuite de l'action menée sur l'optimisation des usages de véhicules en fonction de la distance parcourue avec une incitation au covoiturage

L'action Publique locale (Axe 1 du PCAET 2020-2026)

• Intégrer le PCAET (sous l'axe sobriété, efficacité, production d'EnR) au sein des compétences, des actions et des communications portées par la Communauté de Communes
• Intégrer dans la commande publique des critères ou choix écologiquement, économiquement et socialement responsables comprenant au préalable une « juste » définition des besoins, avec une attention particulière sur l'axe de la valorisation et préservation des eaux
• En parallèle de l'extinction nocturne, travailler une stratégie et une programmation de rénovation, d'optimisation et de gestion de l'éclairage public en lien avec des besoins différenciés

Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement

L'intégration de critères environnementaux, tels que la rénovation énergétique, végétalisation et ilots de fraicheurs, la sobriété énergétique, les bâtiments à albedo élevé, la mobilité électrique, les déplacements doux la désimperméabilisation des sols, la végétalisation, la création d'îlots de fraîcheur, l'infiltration ou la récupération des eaux pluviales, doit être systématiquement envisagée dans tous les projets d'aménagement ou de construction de la communauté de communes pour garantir un développement durable et résilient.

Intégrer les enjeux de l'énergie verte et de la sobriété dans les critères de soutien aux porteurs de projets

Intégration de critères d'éco-socio-conditionnalité dans le soutien aux associations

Mobiliser les jeunes et les citoyens autour de la transition écologique

Soutenir les projets d'économie circulaire

Axe 7- Développer les circuits courts de proximité et promouvoir l'alimentation locale

Le développement des circuits courts et l'alimentation locale dans le Ségala Carmausin repose sur la valorisation des ressources locales, la promotion des produits du terroir et le soutien aux agriculteurs et artisans de la région.

La 3CS a rejoint la démarche du Projet alimentaire Territorial albigeois et bastides 2021-2026 pour les axes stratégiques suivants :

- Développer les circuits courts
- Augmenter la qualité de la restauration collective
- Conserver et diversifier l'autonomie alimentaire du territoire
- Favoriser la transition agricole
- Rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité
- Construire une gouvernance alimentaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

La 3CS a également intégré dans le PCAET un objectif pour **favoriser circuits courts** dont les actions sont les suivantes :

- Préservation et mobilisation du foncier agricole : Création d'une collaboration de veille avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture sur le foncier disponible pour des installations en maraichage dans l'objectif d'alimenter les circuits courts
- Appui aux circuits courts :
  - Valorisation des marchés, des épiceries solidaires, des actions associatives (réponses à l'inflation)
  - Ouverture vers un recentrage de l'approvisionnement territorial des cantines scolaires sur une cuisine centrale locale
- Social alimentaire : Sensibilisation à la qualité alimentaire/ santé sur les centres de distribution des banques de soutien alimentaires (Restos du Cœur, Croix Rouge…)

Axe 8- Séquestrer le carbone, protéger et restaurer des écosystèmes et la biodiversité

Pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation climatique, et à façonner un territoire résilient face au défi climatique il est nécessaire d'avoir une approche stratégique par l'intégration d'objectifs de séquestration du carbone, de protection et de restauration des écosystèmes et de la biodiversité dans les documents d'urbanismes afin de :

- Evaluer les écosystèmes locaux, leur état actuel, leur capacité de séquestration du carbone et les menaces qui pèsent sur eux,
- Identifier les zones prioritaires pour la protection et la restauration (espaces naturels, corridors biologiques, zones humides…
- Incorporer des critères environnementaux dans les projets d'aménagement (désimperméabilisation, végétalisation et ilots de fraicheurs, infiltration des eaux pluviales,
- Aménager des modes de mobilité douce et durables…

Aller vers l'exemplarité de l'action publique locale (issu de l'Axe 1 du PCAET 2020-2026 : L'action publique locale)

- Répondre à l'engagement Territoire Engagé pour la Nature (TEN) pris par l'intercommunalité en 2019 comprenant :
  - Un inventaire quantitatif et qualitatif des espaces verts à entretenir, associé à des prescriptions adaptées en vue de la protection des espèces et de la ressource en eau
  - une action sur les zones d'activités économiques du Bassin Carmausin en faveur de la biodiversité et de la renaturation d'espaces identifiés et délimités « poumons verts de décarbonation »

Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel (issu de l'Axe 3 du PCAET 2020-2026 : Vers la Transition agricole, forestière, alimentaire)

- Disposer d'un atlas biodiversité intercommunal incluant un état des lieux et diagnostic pour les futurs documents de planification territoriaux, sentiers touristiques … à déployer sur les autres thématiques du projet de territoire notamment la santé, le tourisme, …
- Répondre à l'engagement Territoire Engagé pour la Nature (TEN) pris par l'intercommunalité en 2019 comprenant :
  - un site central éducatif et d'information sur les enjeux paysagers et de biodiversité à l'entrée du territoire sur l'aire de services des Portes du Tarn Nord
  - la mise en place d'une ingénierie à l'échelle territoriale pour accompagner les communes dans leurs projets pour prendre en compte ces préoccupations.

Soutenir un plan d'adaptation et de préservation des massifs forestiers (issu de l'Axe 3 du PCAET 2020-2026 : Vers la Transition agricole, forestière, alimentaire)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

- Soutenir un plan d'adaptation des massifs forestiers auprès des petits propriétaires autour d'actions filière bois locale par l'intermédiaire de :
- Partenaires identifiés apportant appui et incitation auprès des « petits » forestiers pour gérer et valoriser le changement lié à la perte d'arbres (vente pour le bois énergie), replanter les puits de carbone et réserves de bois
- Inventaire des fournisseurs de bois existants
- Accompagnement à l'installation d'entreprises nouvelles spécialisées dans le bois énergie

Evaluer les écosystèmes locaux (capacité de séquestration du carbone et menaces) et identification des zones prioritaires pour la protection et la restauration (espaces naturels, corridors biologiques, zones humides…)

Lutte contre les espèces invasives

Il s'avère également nécessaire de coordonner un plan de lutte contre les espèces invasives qui appauvrissent et menacent la biodiversité (ambroisie, frelon asiatique, ragondin…).

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

UN TERRITOIRE DES POSSIBLES : DEVELOPPER, ACCOMPAGNER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Compétence obligatoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, l'économie joue un rôle crucial dans l'attractivité, le développement et la prospérité du territoire. Pour maximiser l'impact de sa politique économique, la 3CS doit adopter une approche globale, combinant ses différentes marges de manœuvre pour créer un **écosystème propice au développement économique et à la création d'emplois durables et diversifiés.**

Créer des emplois pour soutenir la logique de croissance démographique

Tout d'abord, le développement économique favorise la création d'emplois, ce qui est essentiel pour attirer et retenir une population active. Les emplois générés par une économie diversifiée et en croissance attirent non seulement les travailleurs qualifiés, mais contribuent également à la stabilisation démographique du territoire, en évitant l'exode des jeunes vers d'autres régions. Une population stable et active soutient à son tour les services locaux, les infrastructures et les entreprises, créant ainsi un cercle vertueux de développement.

Une économie diversifiée

Le Carmausin-Ségala est un territoire qui bénéficie de forces économiques variées, ancrées sur deux héritages majeurs : industriel et agricole. Le territoire est profondément marqué par son passé industriel, notamment dans le domaine de l'exploitation minière et de la métallurgie, ainsi que par une tradition agricole forte, en particulier dans l'élevage. Ces deux piliers économiques ont façonné le paysage, la culture et le dynamisme économique du territoire, créant une base solide pour son développement actuel et futur.

D'une part, l'héritage industriel du Carmausin Ségala reste un atout majeur. La région a longtemps été un centre important de l'industrie minière, avec l'exploitation du charbon qui a marqué le développement économique local. Cette activité a laissé une infrastructure industrielle importante. La présence d'anciennes friches industrielles offre des opportunités de réhabilitation et de reconversion pour des projets innovants, créant ainsi un potentiel de développement économique axé sur l'innovation et la reconversion écologique. Le Carmausin Ségala et les intercommunalités de Gaillac-Graulhet et de l'Albigeois disposent pour la période 2023-2027 de la reconnaissance « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » lui permettant d'envisager des réponses concrètes de développement en termes d'innovation, de transition écologique et énergétique, de mobilisation du foncier et des compétences et savoirs-faires.

D'autre part, l'agriculture constitue l'autre force économique du Carmausin Ségala. L'activité agricole a permis de maintenir un tissu rural vivant et dynamique et à soutenir une économie locale grâce à la production de produits de qualité, valorisés parfois à travers des circuits courts et des marchés locaux. L'agriculture lorsqu'elle est axée sur des pratiques durables, contribue également à la préservation des paysages.

En plus de ses atouts économiques industriels et agricoles, le Carmausin Ségala bénéficie d'une situation géographique stratégique, au cœur de plusieurs grands sites d'Occitanie (Albi, Cordes sur Ciel, Bastides et Gorges de l'Aveyron et Rodez). Le territoire dispose également de sa propre identité touristique, fondée sur l'histoire, la Mémoire et les paysages. Le Carmausin Ségala via l'office de tourisme du Ségala Tarnais s'est engagé dans un partenariat avec les Communautés de communes Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali et leurs offices de tourisme, pour développer une marque touristique « Ségala, Aveyron-Tarn, sauvage de caractère »

La complémentarité entre l'héritage industriel, le dynamisme agricole et l'identité touristique fait du Carmausin-Ségala un territoire riche en opportunités, capable de conjuguer tradition et modernité. Ainsi, le Carmausin-Ségala se positionne comme un territoire aux multiples atouts, où l'interconnexion entre les secteurs économique, agricole et touristique offre une base solide pour un développement diversifié et résilient.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Les ambitions sont les suivantes :

Accompagner le territoire vers une économie diversifiée, inclusive et soutenable
Afin d'élaborer et mettre en œuvre une politique globale permettant de répondre aux enjeux du territoire, il est nécessaire de renforcer les **synergies couvrant les compétences économiques et de l'emploi** que ce soit les industries, les commerces, l'artisanat, le tourisme et l'agriculture. L'accompagnement doit reposer sur la promotion de secteurs variés et l'inclusion de tous les acteurs économiques.

Mettre en place des conditions favorables pour l'installation
La mise en place de conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises et au soutien d'initiatives doit être favorisé par un accompagnement technique et administratif facilité. L'identification et la structuration d'une offre foncière et immobilière économique qu'elle soit publique ou privée doit favoriser la réactivité du territoire face aux désirs d'installation ou de création d'entreprises.

Soutenir les porteurs de projets
En proposant des conseils, des formations et des opportunités de foncier ou d'immobilier, la 3CS peut aider les entrepreneurs à transformer leurs idées en réalités viables et peut favoriser la transmission des entreprises.

Agir pour l'emploi
La 3CS peut œuvrer à mettre en synergie les dispositifs existants en matière d'emploi et par sa connaissance du milieu économique, encourager les rencontres entre les entreprises, les étudiants/élèves et les demandeurs d'emploi.

Axe 9- Renforcer le rôle de la 3CS comme premier interlocuteur du développement et de l'aménagement économique

L'objectif est de renforcer les synergies couvrant les compétences économiques afin d'élaborer et de mettre en œuvre une **politique globale qui réponde aux enjeux du territoire**.

Cette démarche vise à créer une dynamique collective et l'élaboration de stratégies communes où chaque secteur économique, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tourisme ou de l'agriculture, peut contribuer à la diversification économique et au développement économique local.

Renforcer les synergies couvrant les compétences Economiques (industries, commerces, artisanat, tourisme et agriculture)

En premier lieu, le développement de projets transversaux, impliquant plusieurs services, doit être facilité de manière à soutenir les initiatives transversales et les projets d'envergure (ex : lien entre agriculture et industrie, lien entre artisanat agriculture commerce local et tourisme, lien entre entreprises et formation professionnelle…)

De plus, l'intégration des différentes compétences économiques permet d'optimiser les ressources disponibles et favorise une coordination stratégique pour répondre aux défis contemporains tels que la transition écologique et numérique, les circuits courts…

Par ailleurs, la collaboration intersectorielle peut également dynamiser l'innovation et la créativité. En réunissant les compétences et les savoir-faire diversifiés, la communauté de communes peut encourager et accompagner des projets innovants qui répondent aux besoins spécifiques du territoire.

Enfin, il est possible de créer une identité forte, levier commun de marketing et de dynamisme territorial pour attirer les investisseurs, les visiteurs, les nouveaux habitants.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Renforcer le service économique et ses missions

Pour répondre aux défis actuels, les élus souhaitent renforcer le service économique afin de répondre aux besoins du territoire. :

- Structuration de l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets afin de leur offrir un soutien adapté tout au long de leur parcours
- Identification et développement de filières économiques spécifiques, adaptées aux atouts et aux potentiels du territoire
- Développement du marketing territorial pour une reconnaissance et une visibilité au-delà des frontières locales
- Analyse de l'offre économique industrielle commerciale et artisanale du territoire et promotion des avantages économiques et des opportunités d'investissement sur notre territoire (zone ZRR, Territoire d'industrie, …)
- Réalisation des programmes de formation et des ateliers pour renforcer les compétences des entrepreneurs, des porteurs de projets, des salariés et des jeunes, en mettant l'accent sur les compétences technologiques, entrepreneuriales et managériales.
- Mise en en réseau et accompagnement des professionnels pour les aider à maintenir leur activité et à impulser leur développement : Organiser des rencontres inter-entreprises, animer un réseau de chefs d'entreprises et proposer des prestations de développement économique dans le cadre de ce réseau (management, formations, etc…)
- Animation du tissu économique local et dynamisation de la vie économique (opérations portes ouvertes, opération vitrines, job dating …)
- Soutien actif à l'ingénierie à destination des communes
- Coordonner le lien entre les organismes de formation et les entreprises locales pour promouvoir l'emploi notamment des jeunes

Axe 10- Favoriser un cadre propice au développement des entreprises (S'installer en Carmausin-Ségala)

L'ambition est à la fois de maintenir l'activité économique industrielle, artisanale, commerciale, touristique et agricole et de la développer.

Identifier et structurer une offre foncière et immobilière économique qu'elle soit publique ou privée : le « clef en main » en lien avec l'axe 3

L'objectif est de disposer d'une meilleure connaissance du marché immobilier disponible sur le territoire grâce à la réalisation d'un diagnostic identifiant toute l'offre disponible sur le marché. La création et l'animation de cet observatoire foncier économique permettra de mieux répondre aux demandes différents critères de choix des demandeurs : immobilier adapté et répondant aux besoins et demandes des entreprises

Valoriser le parc économique existant : requalifier, densifier et aménager les zones d'activité intercommunales

Requalifier, densifier et aménager de manière durable les zones d'activité : optimiser l'espace disponible (ZAN) , mutualiser les espaces communs (salle de réunion, parking), réseaux, paysages, voiries, signalétique

Se différencier par la mise en place d'une animation des zones d'activités : Animer la relation avec les propriétaires privés, pour inciter les entreprises à se connaitre, à réseauter, …

Inciter les entreprises à réhabiliter et entretenir les bâtiments, …

Réfléchir la mise en place de modes de vente et/ou de location différents de ce qui existe (par exemple objectif de maîtrise du foncier avec outil tels que le bail à construction, le portage foncier via des foncières comme EPF etc.)

S'engager dans des actions de qualité et de performance pour obtenir un label (exemple Parc+)

Acquérir du foncier pour des ateliers relais et des pépinières

Identifier, soutenir et accompagner les porteurs de projets (Axe 9)

Requalifier les aides aux entreprises (financier et/ou humain) (Axe 9)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Promouvoir le développement des filières d'économie circulaire

Développer l'économie territoriale en travers la valorisation et le recyclage des déchets et obtenir une reconnaissance extraterritoriale de ce cycle.

Axe 11- Revitaliser et développer le commerce de proximité

L'objectif est de favoriser l'accès aux commerces locaux et consolider la centralité urbaine et les pôles relais.

Définir un programme d'actions commerciales pour développer l'offre commerciale et la modernisation des commerces notamment dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain pour la centralité urbaine

Faciliter le développement et la structuration du tissu commercial et accompagner les communes pour définir les périmètres de centralité commerciale.

- hiérarchiser les besoins manquants sur la centralité ou les pôles relais
- cibler et promouvoir les lieux ou zones cibles d'implantation dédies aux commerces ou services

Renforcer l'image et l'attractivité des centres-bourgs, lutter contre la vacance commerciale et attirer de nouveaux porteurs de projets.

Favoriser le développement des nouveaux modes de distribution de proximité

Axe 12- Renforcer l'attractivité touristique du territoire

Créer une destination tourisme vert en Occitanie : Adhésion à la marque « Ségala Sauvage de caractère »

Le projet consiste à mutualiser tout ou partie de la stratégie de communication et de promotion touristique à l'échelle des compétences des territoires afin de faire progresser la lisibilité et la notoriété de la destination portée par les 3 offices de tourismes des communautés de communes Carmausin-Ségala, Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali.

La mise en œuvre de la marque de destination « Ségala, Aveyron-Tarn, Sauvage de Caractère » permet de répondre aux enjeux suivants :

- Être identifiable par tous et se distinguer par une image et une marque unique ;
- Développer l'attractivité des territoires sans nuire au cadre de vie des habitants et des visiteurs ;
- Être compétitif et différenciant grâce à la marque « Ségala, Aveyron-Tarn, sauvage de caractère »
- Favoriser le partage des flux de visiteurs entre les territoires limitrophes ;
- Mutualiser les moyens de communication et de promotion pour une destination plus performante.

Valoriser le Viaduc du Viaur

Classé en décembre 2021 par l'Etat au titre des Monuments Historiques, le viaduc du Viaur est un exemple spectaculaire d'architecture métallique, de la fin du XIXe siècle.
Le viaduc du Viaur a intégré, en décembre 2018, un projet de classement au patrimoine mondial d'un ensemble de ponts métalliques à grande arche construits à la fin du XIXe siècle, une démarche qui rassemble aujourd'hui 6 ponts et 4 pays européens. L'objectif de cette démarche est de « protéger et mettre en valeur ce patrimoine industriel et le savoir-faire du génie civil avant-gardiste dans l'Europe de l'époque ; et ayant servi de modèle pour de nombreux ouvrages dans le monde. »
Le portage de la candidature française s'organise autour de trois territoires : Saint-Flour Communauté pour le viaduc de Garabit, Carmausin-Ségala dans le Tarn et le Pays Ségali en Aveyron pour le viaduc du Viaur. Ces trois communautés de communes sont mobilisées pour faire rayonner les deux viaducs et tisser des liens entre eux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Parallèlement à cette démarche, la 3CS et la communauté de communes Pays Ségali se sont engagées dans un projet d'aménagement et de valorisation du Viaduc du Viaur.

Valoriser la composante sport nature et loisirs du territoire : activités nautiques, sentiers VTT et randonnée, CAP découverte … et sa composante Histoire Mémoire et Patrimoine

L'objectif est de renforcer la visibilité du territoire à travers ses atouts et ses composantes.
Afin d'offrir des découvertes authentiques, il est important de permettre aux habitants et aux touristes de sortir des sentiers battus et d'explorer les aspects méconnus du territoire. Dans cette optique, la signalétique doit être repensée pour mieux guider et informer les visiteurs. Parallèlement, il est nécessaire de valoriser les équipements culturels, touristiques, et de loisirs qui enrichissent l'offre locale et améliorent l'expérience de ceux qui visitent et habitent le territoire.
La collecte de la mémoire des habitants qui se manifeste à travers son histoire industrielle et agricole, ses paysages, ses villages, et son patrimoine historique sera valorisé à travers des événements pour enrichir l'expérience des habitants et des visiteurs. Enfin, la réalisation d'un réseau d'ambassadeurs contribuera à promouvoir la destination.

Promouvoir les produits locaux (vins, échaudés, whisky, fromages, truffe…) et artisanat (tourisme de savoir-faire)

Développer, dynamiser et améliorer la qualité de l'offre de prestations touristiques privés
L'objectif est de renforcer l'offre, la qualité, et la montée en gamme des hébergeurs et des restaurateurs.

Axe 13- Agir pour l'emploi

Pour lutter contre l'exode des jeunes dans le Carmausin Ségala, il est essentiel de mettre en place une politique active visant à renforcer l'attractivité économique du territoire et à créer des opportunités professionnelles adaptées aux leurs aspirations, y compris ceux ayant suivi des études supérieures. Une approche consiste à renforcer les synergies entre les dispositifs existants en matière d'emploi et à coordonner les actions pour maximiser leur impact. Le Carmausin-Ségala doit également développer une stratégie économique ambitieuse qui crée des opportunités adaptées aux talents, qui réponde aux aspirations des nouvelles générations.

L'objectif est de favoriser un rééquilibrage générationnel indispensable face au vieillissement de la population.
Il s'agit ici de :
- soutenir l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi
- collaborer avec les entreprises et les établissements d'enseignement, les centres de formation professionnelle et les acteurs de l'emploi pour développer des programmes de formation adaptés aux besoins locaux,
- Coordonner et encourager les partenariats entre les entreprises et les établissements de formation,
- Faciliter l'accès à la formation continue, formations communes…

Coordonner et encourager les partenariats entre les entreprises et les établissements de formation et les demandeurs d'emplois

Par sa connaissance des tissus économique local, la 3CS peut coordonner et encourager les partenariats entre les entreprises locales, les établissements de formation, et les demandeurs d'emploi. En favorisant ces collaborations, on peut mieux aligner les besoins des entreprises avec les compétences des jeunes diplômés et des chercheurs d'emploi, tout en facilitant les stages, les apprentissages, et les premières expériences professionnelles qui sont souvent décisives pour l'intégration des jeunes sur le marché du travail local.

La 3CS doit ainsi développer son rôle de coordination de l'ensemble des dispositifs de formation existants afin de favoriser le lien entre les entreprises locales et les jeunes scolarisés ou demandeurs d'emploi : découverte des métiers locaux, connaissance des entreprises locales et développement des réseaux pour les stages et contrats d'apprentissage.

Coordonner et encourager les partenariats entre les entreprises et les étudiants/élèves

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

De plus, il est important de développer des partenariats directs entre les entreprises et les étudiants ou élèves. Cela peut se faire à travers des programmes de mentorat, des projets collaboratifs, ou des visites d'entreprises, qui permettent aux jeunes de se familiariser avec les opportunités locales et de créer des réseaux professionnels dès le début de leur parcours éducatif.

Encourager les jeunes par l'accès aux formations (points infos jeunesse)

Des stratégies économiques ambitieuses

Cependant, un défi majeur reste le manque d'opportunités pour les jeunes diplômés, notamment ceux ayant suivi des études longues. Beaucoup souhaitent rester en milieu rural, mais la rareté des emplois de cadres et de professions intellectuelles rend souvent cette aspiration difficile à réaliser. Pour répondre à ce problème, il est nécessaire de diversifier l'économie locale en attirant de nouvelles entreprises et en encourageant le développement de secteurs à forte valeur ajoutée qui peuvent offrir des postes de cadres et des carrières intellectuelles.

Le développement du télétravail et des espaces de coworking

Le développement du télétravail, permet aux actifs de travailler pour des entreprises situées en dehors du territoire tout en restant dans le Carmausin-Ségala.

L'objectif est le renforcement de l'espace de coworking existant notamment en ciblant les travailleurs indépendants et en proposant un espace vivant adapté à leurs besoins (intervenants, conférences, réseautage, …)

La promotion des talents

Enfin, promouvoir l'entrepreneuriat local parmi les jeunes et les moins jeunes peut également être une voie efficace pour retenir et attirer les talents. Des dispositifs d'accompagnement, de mentorat, et de soutien financier spécifiques peuvent être mis en place pour les encourager à créer leur propre activité sur le territoire.

Axe 14- Accompagner l'agriculture à faire face aux défis de demain

L'agriculture est une composante essentielle du territoire. Les productions sont diversifiées sur le territoire avec une prédominance de l'élevage. L'agriculture représente 7,2 % des emplois du Carmausin-Ségala en 2020 (pour 5,2 % dans le Tarn).

Accompagnement à la transmission des exploitations existantes et à l'installation des nouvelles

Afin de conserver le potentiel productif actuel, afin de lutter contre la disparition de certaines productions et afin de développer les filières manquantes (arboriculture, maraichage, transformation…), la transmission des exploitations et l'installation d'agriculteurs doivent pouvoir être assurés en :

- Préservant le foncier agricole
- Recensant les agriculteurs concernés (+55 ans) et les accompagner sur la durée
- Proposant en lien avec la Chambre d'agriculture un accompagnement ciblé des cédants des exploitations sans repreneurs

Aide à l'adaptation aux changements climatiques

- Coordonner les intervenants (Chambre d'agriculture, Département, Région) et aider aux diagnostics de secteur agricole liés aux changements climatiques et aux difficultés qui les accompagnent
- Aider, conseiller, inciter aux adaptations du secteur aux changements climatiques (transformation des exploitations, pluriactivité, adaptation des cultures)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

- Rendre accessible certaines retenues d'eau (partages des usages) tout en favorisant les pratiques économes en eau

Favoriser les circuits courts et l'alimentation locale (axe7)

Soutenir un plan d'adaptation et de préservation des massifs forestiers (axe 8)

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

UN TERRITOIRE CATALYSEUR DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION : VIVRE LE CARMAUSIN SEGALA AU QUOTIDIEN

Localement, les élus tracent la ligne de partage entre les compétences communales et communautaires.
La gestion de certaines compétences à l'échelle communautaire permet une approche cohérente et harmonieuse du développement territoire. L'intérêt communautaire est donc le moyen, pour certaines compétences, de laisser au niveau communal la conduite des opérations intéressant à titre principal une commune (comme la gestion du scolaire et du périscolaire, la gestion des EHPAD, la mise en œuvre des actions de proximité…) et de remonter à l'échelon intercommunal, les missions et les équipements que les élus ont jugé pertinents d'être exercés sur un périmètre plus large.

Le projet de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala repose sur plusieurs ambitions stratégiques visant notamment à améliorer la qualité de vie de ses habitants et à renforcer la cohésion sociale du territoire, dans le cadre de ses compétences statutaires :

Mobilité et Accessibilité
La communauté de communes est engagée dans l'amélioration de la mobilité sur son territoire grâce au service de transport à la demande qui vise à offrir aux habitants, en particulier aux personnes âgées, des solutions de déplacement adaptées à leurs besoins.

Politique Petite Enfance, Enfance et jeunesse
Avec une politique ancienne et dynamique en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, la communauté de communes entend offrir aux familles des solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées. Grâce aux aides financières pour les voyages scolaires, la communauté encourage également l'ouverture culturelle et l'enrichissement des jeunes collégiens et lycéens du territoire.

Inclusion Sociale
À travers le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), la communauté de communes déploie une politique sociale volontariste. Elle s'engage à accompagner les personnes en difficulté et à promouvoir l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle avec la mise œuvre du chantier d'insertion, l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement social.

Cadre de Vie et Logement
La politique du logement et du cadre de vie menée par la communauté de communes vise notamment à la rénovation de l'habitat et à la lutte contre l'habitat indigne.

Culture et Loisirs
La gestion d'équipements culturels par la Communauté de communes comme le Musée Centre d'Art du Verre et le cinéma Clap ciné vise à construire renforce cette volonté de promouvoir la culture sous toutes ses formes. En participant au réseau intercommunal de médiathèques et en réalisant ou soutenant des événements culturels d'intérêt communautaire, la 3CS souhaite favoriser l'accès à la culture pour tous. De plus, les partenariats avec des partenaires tels que la Scène Nationale et l'Adda du Tarn, visent à enrichir l'offre culturelle du territoire.

Sport, loisirs et bien-être :

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Le Centre Aquatique du Parc, l'Odyssée, mais aussi les installations sportives du domaine de La Verrerie, illustrent l'engagement de la communauté de communes en faveur de la promotion du sport, de la santé et du bien-être. Les sentiers de randonnée et la base de loisirs de Roucarié, avec sa baignade aménagée et surveillée gratuite, offrent aux habitants, des espaces naturels pour la détente et les activités de plein air, contribuant ainsi à la qualité de vie sur le territoire et à la valorisation du patrimoine communal.

Evénements et Manifestations

Enfin, l'organisation d'événements et de manifestations d'intérêt communautaire comme la « Biennale des Verriers par exemple, visent non seulement à dynamiser le territoire, à attirer des visiteurs et à contribuer au développement économique local, mais aussi à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants.

Les politiques publiques mises en place

La convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale est une démarche qui vise à :

- Définir avec l'ensemble des partenaires (associatifs, institutionnels, habitants, élus) le cadre politique de développement des territoires ;
- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire (repérer les besoins collectifs d'une population et apporter des réponses et solutions concrètes).

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à tous les contrats enfance-jeunesse (CEJ), entre notamment la CAF et les communautés de communes.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté :

- En définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- En optimisant l'offre existante et le développement d'une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires ;
- En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. La CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.
-

La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La Convention territoriale Globale sur notre territoire Carmausin-Ségala a été signée en mars 2024, elle se déploiera jusqu'en 2027. Les champs d'action retenus sont les suivants :

- petite enfance,
- enfance,
- jeunesse,
- parentalité
- animation de la vie sociale.

France Services et Pôle Numérique

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, et afin d'apporter une réponse aux besoins de ses habitants en termes de services de proximité, d'accès aux droits et d'inclusion numérique, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala a obtenu la labellisation France Services. France Services est accueilli au sein du Pôle Numérique de Carmaux depuis juillet 2022. France Services et le Pôle numérique visent ainsi à rapprocher les services publics des citoyens, en offrant un accès simplifié aux démarches administratives et un accompagnement pour l'utilisation des outils numériques.

Les services proposés sont les suivants :

• Accueil, information et orientation,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

• Aide à l'utilisation des services et des outils numériques,
• Accompagnement aux démarches administratives de 1er niveau,
• Facilitation de la mise en relation avec les partenaires (France Travail, Finances Publiques, Caisse d'Allocations Familiales, Assurance Maladie, Assurance Retraite, Agence Nationale des Titres Sécurisés, MSA (Mutualité Sociale Agricole), Ministère de la justice (CDAD : Comité Départemental de l'Accès au Droit), la Poste.)
• permanences : CAF, CDAD, Finances Publiques, défenseur du droit
France services se déplace également sur les communes suivantes une fois par mois : Le Ségur, Monestiés, Pampelonne, Tanus, St Jean de Marcel, Villeneuve sur Vère, Cagnac les Mines et une fois par semaine à Valderiès.

Le pôle numérique contribue à l'inclusion numérique en diminuant la fracture numérique à travers un service d'accès à internet, des formations collectives en ateliers, des accompagnements individuels pour répondre aux besoins des usagers et une plateforme de formation.

Animation de la vie sociale

En 2022, le CIAS Carmausin-Ségala (Centre intercommunal d'action sociale) a repris la gestion des centres sociaux précédemment gérés par l'association Séga'liens à Valdériès et par la ville de Carmaux. Le centre social, désormais appelé "la CaSa", intervient dans les villes et villages et propose des actions et activités indispensables au maintien de la cohésion sociale.

Lieu de convivialité, d'initiatives et d'écoute, la CaSa est un espace d'accueil, ouvert à tout le monde. Tout au long de l'année, les animatrices proposent des animations intergénérationnelles sociales et culturelles, propices à la rencontre, au partage et à l'échange.
Avec les parents du territoire, qui sont partie prenante du projet, le centre social met en œuvre le projet d'animation collective famille. Avec leur aide, le centre social est à l'écoute des besoins des familles, il part de leurs préoccupations, et organise des espaces propices à la rencontre et à la mobilisation.

La politique de la ville

Le territoire Carmausin est engagé dans la prise en compte de sa population la plus fragile, notamment avec la signature du premier contrat de ville en 1994. Des actions visant à la réduction des écarts (réussite éducative, accès aux droits et aux services publics, insertion professionnelle, sociale et culturelle, cadre de vie, etc.) ont été déployées, adaptées, développées au fil des contrats et des besoins repérés. Le partenariat entre les différents acteurs concernés par la politique de la ville s'est construit autour des dispositifs structurants comme notamment le Programme de Réussite Éducative (PRE), le Contrat Local de Santé (CLS) et le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

L'Etat retient désormais comme zone prioritaire, le quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » localisé sur la ville de Carmaux. Ce périmètre est retenu pour le Contrat de ville 2024-2030 "Engagement Quartiers 2030".

Les priorités d'actions qui ont été fixées sont : la réussite éducative, l'habitat-cadre de vie, la prévention de la délinquance, la citoyenneté, la santé et l'emploi. La 3CS a mis en place un Conseil Citoyen pour le quartier prioritaire afin d'associer les habitants et les acteurs locaux à l'élaboration et au suivi de la Politique de la Ville.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Créé en 2003 sur 5 communes : Blaye les Mines, Carmaux, Le Garric, Rosières et Saint Benoît de Carmaux, le CISPD a été élargi en 2014 à l'ensemble des communes de l'intercommunalité du Carmausin-Ségala. Les instances opérationnelles du CISPD, comme la cellule de veille et les groupes de travail, permettent aux partenaires locaux (acteurs sociaux-éducatifs, forces de Police, Justice) de se réunir pour réfléchir et agir autour des situations individuelles et des phénomènes de délinquance.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Le Contrat Local de Santé (CLS)

Convaincue de la nécessité de fédérer les acteurs autour des grands enjeux de santé publique la 3CS a assuré la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Carmausin-Ségala en lien avec l'ARS. Le contrat 2022-2026 s'attache notamment à renforcer la prévention, l'accès au soin et le partenariat entre professionnels de santé, du médico-social et du social mais aussi avec les habitants, les associations, les collectivités.

Dans le cadre des diagnostics des services, un certain nombre d'enjeux ont été retenus par les groupes de travail

Petite enfance

• manque d'offre individuelle sur le territoire et d'attractivité de l'accueil individuel

Jeunesse

• manque d'espaces où les jeunes peuvent se retrouver, discuter, jouer… peut-être itinérant au vu des problèmes de mobilité (manque de transports en commun, isolement rural…),
• manque de lieu regroupant les personnes ressources, les informations
• une méconnaissance des entreprises locales accueillant des jeunes stagiaires et des structures d'accompagnement de jeunes qui relèvent de nombreux débuts de suivi qui restent sans suite (MDA, MJTN).

Ces points sont notamment traités dans l'axe 13 de la partie « Un territoire des possibles : développer, accompagner l'économie et l'emploi »

Habitants

• Une iniquité territoriale d'accès aux services (mobilité, ruralité, précarité) et difficultés d'accès aux soins,
• Isolement et perte de lien social entre les habitants,
• Manque d'espaces de rencontre et de convivialité sur le territoire,
• Problématiques de logement (insalubrité, précarité énergétique.),
• Problématiques de mobilité (dépendance à la voiture, transport collectif peu adaptés, mobilités douces pas facilitées…),
• Accès aux soins difficile (santé mentale, manque de médecins et personnels soignants, méconnaissance des dispositifs de prévention santé…),
• Des associations locales qui ont besoin d'être soutenues dans leurs initiatives locales.

Les ambitions du projet de territoire sont les suivantes :

Renforcer l'offre de services
Soutenir la solidarité et la prise en compte des plus vulnérables
Promouvoir la santé, le sport et l'environnement
Promouvoir le rayonnement territorial

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 15- Développer et soutenir le mode d'accueil individuel

En mettant un accent particulier sur les modes d'accueil individuel, la communauté de communes souhaite offrir des solutions de proximité, adaptées aux besoins spécifiques des familles qui viennent compléter l'offre d'accueil collectif du territoire.

Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel(le) et compléter le soutien financier de la CAF pour l'installation

Le mode d'accueil individuel semble en effet plus fragile et demande à être valorisé et soutenu par la mise en valeur d'actions de promotion et de développement par le relais petite enfance (RPE). Les récentes créations de MAM sont une source de satisfaction et pourraient être poursuivies et/ou complétées par des soutiens financiers pour les travaux et équipements nécessaires aux activités des assistant(es) maternel(le)s agréé(e)s indépendant(e)s ou en devenir.

Renforcement des actions du RPE

Les élus proposent le renforcement des actions du Relais Petite Enfance pour favoriser la promotion du métier d'assistant(e) maternel(le), la professionnalisation du métier, la lutte contre l'isolement et la promotion de ce mode de garde.

Axe 16- Favoriser le lien social de tous et le maintien à domicile des seniors

Le vieillissement de la population pose des défis majeurs, et il est essentiel de mettre en place des politiques territoriales qui encouragent non seulement l'autonomie des personnes âgées, mais aussi leur intégration dans la vie communautaire notamment en termes l'accessibilité et de la mobilité.

Faciliter l'accessibilité aux services

Le développement du service de transport à la demande (TAD) pourrait être complétée par la mise en place d'un réseau de chauffeurs bénévoles pour faciliter les déplacements des personnes âgées vers les services essentiels et les lieux de lien social.

Renforcer les liens avec les secrétaires de mairie, les CCAS et les acteurs locaux

La dynamique du Centre Social pourrait être améliorée en renforçant encore les liens avec les secrétaires de mairie et les associations communales comme les ADMR. L'objectif est de créer un réseau de soutien de proximité, où les professionnels travaillent en étroite collaboration pour identifier les besoins des personnes âgées, les informer de leurs droits, et les orienter vers les services appropriés de l'intercommunalité.

Renforcer et adapter la communication auprès des séniors

En parallèle, il paraît important de renforcer et d'adapter la communication à destination des seniors, pour les tenir informés des services présents sur la commune (TAD, itinérance du centre social La CaSa, …), de leurs droits, des activités disponibles, et des événements qui se déroulent sur le territoire. Une communication claire et adaptée contribue à l'inclusion des personnes âgées et leur permet de participer pleinement à la vie sociale et culturelle locale.

Favoriser le lien et la transmission entre les anciennes et les nouvelles générations

Les échanges sont essentiels pour tisser des liens solides entre les membres de générations différentes. Les seniors partagent leur expérience, leur vécu, leur savoir-faire avec des plus jeunes qui par des discussions et parfois de l'assistance ou des services, les aident à lutter contre l'isolement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 17- Mettre en œuvre une politique de santé communautaire

Attirer des professions médicales et paramédicales en milieu rural est jugé comme un défi pour notre territoire. Souvent, les communes seules ne pouvant offrir les conditions nécessaires pour une installation pérenne, une stratégie intercommunale pour la santé se justifie.

Grâce au Contrat Local de santé intercommunal, la 3CS peut travailler en étroite collaboration avec les professionnels de santé, les établissements de formation médicale, les structures régionales de santé et les autres acteurs locaux.

Le contrat 2022-2026 s'attache notamment à renforcer la prévention, l'accès au soin et le partenariat entre professionnels de santé, du médico-social et du social mais aussi avec les habitants, les associations, les collectivités. Les grandes orientations sont le surpoids et l'obésité chez les enfants, l'accompagnement des aidants, la santé mentale, la santé environnementale et la prévention des addictions.

Renforcer le réseau des professionnels de santé déjà existant

L'objectif est d'animer et de coordonner le réseau de professionnels déjà installés sur le territoire, les jeunes professionnels ou nouveaux arrivés afin de renforcer « la force collective, proposer des animations, des temps d'échanges et mettre en place une communauté professionnelle territoriale de santé.

Lutter contre les « déserts médicaux »

En complément de la mise à disposition aux investissements immobiliers, la 3CS s'inscrit dans une complémentarité d'action avec les politiques menées par l'Etat et l'Assurance maladie.

La 3CS s'est positionnée en partenariat avec les communautés de communes Val81 et Monts d'Alban et du Villefranchois pour bénéficier du dispositif Médicobus dans le cadre du nouveau plan "France ruralités".
Le Médicobus est un cabinet médical mobile qui se déplace dans plusieurs communes d'un territoire pour les consultations médicale et dentaire pour aller vers les personnes isolées en rupture de parcours de soins.

D'autres dispositifs et mesures ont attiré l'attention des élus. Parmi ceux-ci, « Accueil Médecin Aveyron »[3], politique départementale dont les résultats en termes de nombre maîtres de stage et d'installation sont probants, ou encore, le dispositif « la pratique avancée » qui permet à des infirmiers d'exercer des missions et des compétences plus poussés, jusque-là dévolues aux seuls médecins. « La pratique avancée permet en partie de répondre au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques et vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées[4].

Etablir une stratégie communautaire pour attirer les professionnels de santé (aide aux études, maisons de santé, mettre en valeur des aides existantes, séjours de découverte du territoire …)

L'objectif est de promouvoir les atouts du territoire et de proposer un accompagnement à l'installation dont la mise à disposition de locaux.

Réaliser des actions de promotion de la santé et de prévention auprès des habitants

Les points abordés sont notamment :

- la santé et le sport : encourager des pratiques sportives, promouvoir les déplacements à pied ou à vélo et les activité au centre aquatique (nage, aquaphobie, activités)
- la santé et l' environnement
- le déploiement de parcours santé
- la réalisation journal sportif territorial ,
- mieux se nourrir

[3] https://accueilmedecins.enaveyron.fr/
[4] https://www.ars.sante.fr/la-pratique-avancee-un-nouveau-metier-dinfirmier-aux-competences-elargies

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 18- Élaborer une politique de l'habitat inclusive

Les questions d'habitat et de mobilité sont également traitées dans l'axe 1 - 34 000 habitants en 2038 « Mettre en œuvre une politique de l'habitat avec un PLH articulé au PCAET » et dans l'axe 6 « Encourager l'efficacité énergétique et la transition vers une mobilité durable ».

La rénovation de l'habitat, la lutte contre la vacance et la mixité sociale et générationnelle

Pour élargir la politique d'habitat de la communauté de communes, les élus souhaitent promouvoir la rénovation de l'habitat en mettant en place un nouveau programme habitat sous forme d'un « Pacte territorial » (anciennement Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)) qui cible à la fois la rénovation énergétique des logements anciens et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, afin de favoriser le maintien à domicile des seniors. Il convient également d'encourager le développement de maisons partagées ou de logements intergénérationnels qui favorisent l'autonomie des personnes, renforcent le lien social et contribuent à la lutte contre l'isolement. En parallèle, il est important de diversifier l'offre de logement, notamment en milieu rural, pour répondre aux besoins des jeunes, des familles à revenus modestes, et des personnes en situation de précarité. Cette diversification vise à promouvoir la mixité sociale et le renouvellement des générations, en développant de nouveaux projets de logements sociaux ou en réhabilitant les bâtiments existants vacants.

La lutte contre l'habitat indigne

Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, la 3CS et la ville de Carmaux ont mis en place le permis de louer qui prend la forme d'une autorisation préalable à la mise en location d'un logement. Pour tout bail signé, chaque propriétaire d'un logement locatif situé dans le secteur concerné (centre-ville de Carmaux).

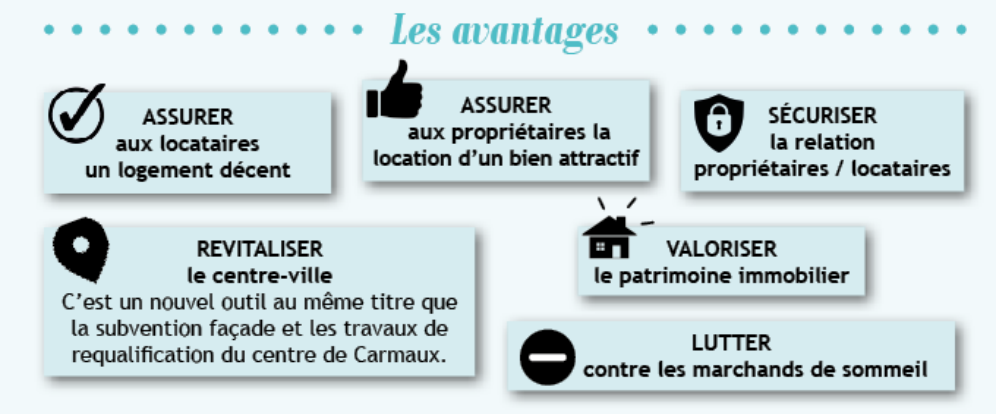

Axe 19- Investir dans des équipements structurants de proximité

Les équipements sportifs et culturels jouent un rôle crucial dans le renforcement de l'attractivité territoriale de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala. En offrant aux habitants un accès à des infrastructures de qualité, la communauté de communes souhaite répondre aux besoins sportifs, culturels et de loisirs et à créer des lieux de rencontre et de lien social. L'ensemble de ces aménagements contribue également à la vitalité du territoire.

Permettre aux habitants l'accès des équipements de qualité

Les installations et aménagements tels que le centre aquatique l'Odyssée, l'espace nature de la Roucarié et sa baignade gratuite et surveillée pendant l'été, le domaine de la Verrerie et ses installations sportives, les sentiers de randonnée et les équipements culturels comme le Musée Centre d'Art du Verre et le cinéma Clap'Ciné sont des éléments clés qui attirent non seulement les résidents locaux, les résidents des communes limitrophes mais également les visiteurs et les touristes. Ces équipements favorisent un cadre de vie dynamique, encouragent la pratique sportive, le bien-être et la participation culturelle, et renforcent le sentiment d'appartenance à la communauté et l'attractivité du territoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Mettre en en place une tarification attractive

Pour encourager la fréquentation de ces équipements, la communauté de communes met en place une politique de tarification attractive, permettant à un large public d'en profiter à des coûts raisonnables. Ces efforts reflètent l'engagement de la communauté de communes à offrir à ses habitants un accès équitable et abordable à des infrastructures de qualité.

Etudier l'opportunité de la restructuration du Musée du Verre

Le Musée du verre est le seul musée consacré à ce matériau et à l'histoire de sa production, installé dans l'une des plus anciennes verreries au charbon de terre qui subsiste aujourd'hui en France.
L'équipe du Musée travaille à la redéfinition du projet. Ainsi, il prévoit un parcours qui associera étroitement le contenant et son contenu, le musée et la verrerie dans laquelle il se trouve, mettant en valeur les vestiges architecturaux témoignant de ses usages passés.
Un musée de territoire
Le propos du musée dépasse la seule histoire des verreries. Le parti pris est de situer ces questions dans un récit plus global sur le développement du territoire (circulation, chemin de fer, développement démographique, commerces, services…). Le musée va ainsi retrouver une liaison naturelle et nécessaire avec le Musée-mine départemental et, au-delà, avec le patrimoine industriel du territoire.
Un musée de société
Témoin d'un passé… Ce territoire a été façonné par des hommes et des femmes. Dans le musée, chacun trouve sa place : le gentilhomme verrier comme l'ouvrier, l'entrepreneur de Solages comme la figure politique de Jean Jaurès, les femmes, les enfants.
… qui interroge le présent et envisage l'avenir. Le parcours proposé se conclut avec un questionnement environnemental essentiel : quel rôle pour le matériau verre, aujourd'hui et demain ?

La communauté de communes étudie actuellement l'opportunité de la restructuration du Musée du Verre afin de moderniser ses installations et d'enrichir l'offre culturelle. Cette démarche vise à améliorer l'attractivité du musée et à renforcer son rôle au sein du patrimoine culturel local.

NB : Avec son rayonnement national, la Biennale des Verriers est reconnue comme un rendez-vous incontournable de la création contemporaine dans le domaine du verre, un évènement devenu un des éléments fondamentaux de l'identité de notre territoire.

Axe 20- Soutenir les associations culturelles du territoire

Soutenir les manifestations culturelles avec un rayonnement extraterritorial

La Communauté de Communes Carmausin-Ségala a pour ambition de soutenir les manifestations culturelles ayant un rayonnement intercommunal et au-delà de ses frontières, tout en favorisant le spectacle vivant. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de redéfinir les critères de soutien financier et humain afin de mieux accompagner les organisateurs d'événements et de garantir une diversité d'offres culturelles de qualité.

Promouvoir l'itinérance : festivals, spectacles, …
Les élus souhaitent valoriser l'itinérance des manifestations car elle contribue à dynamiser les communes du territoire et encourage la découverte culturelle.

Conditionner une partie des subventions à des engagements citoyens
Par ailleurs, la communauté de communes souhaite conditionner en partie l'octroi des subventions à des engagements citoyens de la part des organisateurs d'événements : gestion responsable des déchets, promotion de l'alimentation locale, ou encore mise en œuvre de mesures de prévention des addictions. Ce conditionnement incite les acteurs culturels à adopter des pratiques durables et responsables, tout en sensibilisant le public à ces enjeux importants.

Mettre en place la mutualisation du matériel culturel avec le personnel technique nécessaire dédié
Cet aspect sera étudié par le schéma de mutualisation *(voir Propositions pour une meilleure gouvernance)*

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 19/12/2024
ID : 081-200040905-20241212-121224_12-DE

Axe 21- Valoriser la vie citoyenne et la vie associative

L'engagement citoyen et associatif est une composante essentielle de notre territoire, porté par des valeurs de solidarité et de diversité. Une multitude d'associations dynamisent la vie locale et contribuent à façonner une identité collective forte. La valorisation de la vie citoyenne et associative est en partie menée par le Centre social Intercommunal. Elle est également mise en valeur par les publications de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala (Interco'MAG, Le Dossier, Interco'MAG Culture, Interco'MAG Loisirs, Interco'MAG Economie et autres agendas et dépliants)

Promouvoir et faire connaître les actions citoyennes et des associations du territoire

La mise en lumière des actions des citoyens et des associations locales contribue à encourager l'engagement citoyen, le lien social et la valorisation du territoire et de ses dynamiques.

Soutenir les projets citoyens pour la transition écologique

Ces projets, portés par des habitants investis, visent à relever les défis environnementaux du territoire. En appuyant ces actions pour la préservation de l'environnement, la communauté de communes manifeste son engagement à construire un territoire résilient, impliqué et engagé en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Dynamiser le secteur sportif avec le partage des événements sur le territoire

En soutenant et en valorisant les événements sportifs sur l'ensemble du territoire, la communauté de communes encourage un mode de vie sain et actif qui favorise les liens entre les habitants. Les événements sportifs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, créent des opportunités de rassembler les communautés locales autour de valeurs communes telles que l'esprit d'équipe, le respect et le fair-play.

Mobiliser et fédérer les jeunes en mode projet

À travers des appels à projets autour de thématiques du projet de territoire, ou encore, dans le cadre de l'accompagnement aux projets de jeunes, la communauté de communes peut les inciter à s'impliquer activement dans la vie locale, à développer leurs compétences, et à s'engager pour leur territoire.